

# Aménagement forestier

## Forêt domaniale de la COMBE D'IRE

Département (s) : -74- Haute-Savoie  
-73- Savoie

2011 - 2030

Surface cadastrale 917,0986 ha

Surface totale retenue pour la gestion 917,10 ha

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône-Alpes

Identifiant aménagement

/

## SOMMAIRE

### RESUME DE L'AMENAGEMENT

---

#### TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

---

##### 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

- 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement
- 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions
- 1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

##### 1.2 – Conditions naturelle et peuplements forestiers

- 1.2.1 – Description du milieu naturel
  - A – Topographie et hydrographie
  - B – Conditions stationnelles
    - Climat
    - Géologie
    - Unités stationnelles
- 1.2.2 – Description des peuplements forestiers
  - A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt
  - B – Etat du renouvellement
  - C – Inventaires réalisés

##### 1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

- 1.3.1 – Production ligneuse
  - A – Volumes de bois produits
  - B – Desserte forestière
- 1.3.2 – Fonction écologique
- 1.3.3 – Fonction sociale (Accueil, paysage, eau potable)
  - A – Accueil et paysage
  - B – Ressource en eau
- 1.3.4 – Protection contre les risques naturels

#### TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

---

##### 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

##### 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

- 2.2.1 – Traitements retenus
- 2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité

##### 2.3 – Effort de régénération

- 2.3.1 – Cas des forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement
- 2.3.2 – Cas des forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement
- 2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie

##### 2.4 – Classement des unités de gestion

- 2.4.1 – Classement des unités de gestion surfaciques
  - A – Constitution des groupes d'aménagement
  - B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM)
- 2.4.2 – Classement des unités de gestion linéaires

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

## **2.5 – Programme d'actions pour la période 2011- 2030**

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION FORESTIERE

A – Documents de référence à appliquer

B – Coupes

C – Desserte

D – Travaux sylvicoles

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

D – Documents techniques de référence

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A – Accueil et paysage

B – Ressource en eau potable

C – Chasse - pêche

D – Pastoralisme

E – Affouage et droits d'usage

F – Richesses culturelles

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A – Actions relevant de la sylviculture

B – Actions relevant du génie biologique (hors sylviculture)

C – Documents techniques de référence

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

C – Crises sanitaires

D – Tassement des sols

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

B – Autres actions

2.5.8 – Prise en compte de Natura 2000

## **TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI**

---

### **3.1 – Récapitulatifs**

A – Volumes de bois à récolter

B – Estimation de la recette bois

C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

### **3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement**

### **Signatures et mention des consultations réglementaires**

## RESUME DE L'AMENAGEMENT

### Le contexte

La forêt domaniale de la Combe d'Ire représente une surface de zones forestières mais aussi de rochers et d'alpages situées sur les versants plus ou moins abrupts qui forment la vallée de l'Ire depuis le col du Chérel (1.495 m) jusqu'à l'amont du village de Chevaline (545 m). Cette vallée, d'orientation générale Nord-Sud, est située entre Arcalod et Trélod, deux des points culminants du massif des Bauges (plus de 2.000 m d'altitude). De ce fait, cette forêt recouvre des conditions écologiques des étages collinéen et montagnard très diversifiées, avec plusieurs types de milieux forestiers, de milieux pastoraux, et aussi avec quelques milieux humides localisés et des milieux rocheux importants.

L'Ire est un torrent qui se déverse en aval des communes de Chevaline et de Doussard dans le lac d'Annecy et les zones forestières de la Combe d'Ire constituent son principal bassin versant. La forêt domaniale constitue l'entité la plus importante et la partie supérieure de ce bassin versant mais est imbriquée en aval avec différentes forêts communales et privées.

La forêt domaniale a été fortement impactée par les effets de la tempête de décembre 1999 et des sécheresses estivales de 2003 et 2005 qui ont affecté beaucoup les peuplements résineux (épicéa en priorité mais aussi sapin)

### Les enjeux principaux de la forêt

La forêt domaniale revêt donc à la fois des enjeux:

- de production même si la forêt a été fortement impactée lors de la dernière décennie (1999-2009) par la tempête de 1999 et les sécheresses estivales qui ont notamment décimé les peuplements résineux (et surtout l'épicéa). Une surface à enjeu fort de production est estimée à : 157 ha et à enjeu moyen à 283 ha
- de protection en tant que forêt de bassin versant de l'Ire au régime torrentiel réputé autrefois pour ses caprices (inondations). L'enjeu de protection est estimé moyen sur 690 ha.
- écologiques en raison de la biodiversité importante des milieux qui a généré une biodiversité animale et floristique importante. Ces enjeux évalués forts sur 182 ha et moyens sur 735 ha valent à la forêt domaniale d'être concernée par de nombreux périmètres à statut de protection: ZNIEFF, ZICO, Site ZPS et SIC au titre de la Directive Natura 2000,...L'implication de nombreux partenaires institutionnels ou associatifs sur les milieux naturels de la combe d'Ire nécessite une démarche partenariale pour valoriser la richesse écologique de cette forêt. Une Réserve Biologique (Intégrale et Dirigée) a ainsi été créée en 1998.
- sociaux dans la mesure où cette forêt est à proximité de sites touristiques très fréquentés notamment en période estivale (lac d'Annecy, massif des Bauges,...) , où cette forêt domaniale est partie intégrante de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges créée en 1955 et réputée pour ses populations de chamois et de mouflons, et enfin dans la mesure où cette forêt contribue au maintien d'une activité pastorale importante dans l'activité économique du massif des Bauges (zones AOC de la tome des Bauges)

### Les grandes options de l'aménagement

Les grandes orientations de l'aménagement pour les 20 ans à venir sont les suivants:

- reconstituer le capital des peuplements forestiers sur les meilleures zones de production de la forêt et re développer ainsi les capacités de production entamées par les effets tempête et sécheresses pour alimenter à moyen terme une filière bois locale dynamique. L'enjeu sera de créer une filière pour le feuillu de plus en plus présent sur la forêt alors que la forêt a été gérée par le passé uniquement avec une logique de production résineuse.
- continuer à valoriser la richesse écologique de cette forêt en adaptant notamment la réserve biologique aux habitats d'intérêt recensés avec plus de connaissances aujourd'hui qu'il n'y a 10 ou 15 ans.
- adapter la forêt et ses équipements aux enjeux sociaux grandissants en matière d'accueil du public (tourisme), aux enjeux de gestion de populations animales suscités par la présence de la RNCFS des Bauges et aux enjeux pastoraux très prégnants sur le massif des Bauges

L'enjeu relatif à la fonction de protection que peuvent assumer les peuplements forestiers par rapport à la correction torrentielle sera enfin pris en compte même s'il ne constitue pas l'enjeu majeur de la gestion de cette forêt domaniale.

### **Le programme d'actions**

Compte tenu des choix ci-dessus proposés, le programme d'actions se compose de la façon suivante :

- un programme d'actions coupes en retrait par rapport aux récoltes passées ( diminution sur 20 ans de près de 50% de la récolte passée, laquelle avait toutefois dépassé de plus de 30 % les prévisions de récolte de l'aménagement de 1991 en raison des problèmes sanitaires évoqués), avec par contre :

- \* une dynamisation de la sylviculture (notamment feuillue) avec une diminution des rotations de coupes à 10 ans pour les zones les plus productives et les plus accessibles

- \* un développement de l'usage du câble pour débarder les bois dans les zones difficiles, nombreuses sur la forêt, afin de préserver les milieux et habitats remarquables

- \* en parallèle, une amélioration de la desserte existante et une adaptation des équipements nécessaires à l'évolution de la filière bois (développement du bois façonné, émergence du tri pour valoriser les sous-produits ou le taillis en bois énergie,...). Est également posé l'entretien de la route d'accès à la forêt domaniale, assumé jusqu'à ce jour par l'ONF mais qui dessert également les forêts communales et privées alentours.

- un programme de travaux sylvicoles visant à travailler prioritairement les jeunes peuplements forestiers de production

- une prise en compte forte de la richesse écologique présente dans la forêt domaniale, qui se décline notamment par :

- \* l'extension de la réserve Biologique Intégrale et la simplification des limites de celle-ci avec la Réserve Biologique Dirigée, et des actions de conservation ou de réhabilitation d'habitats, avec le soutien de la politique Natura 2000 (contrats forestiers et MAEt déjà engagés depuis 2008 sur la forêt domaniale)

- \* le maintien affiché du pastoralisme sur la forêt domaniale en lien avec les partenaires locaux

- une amélioration des conditions d'accueil du public en cohérence avec les démarches territoriales engagées conjointement par l'ONF et le PNR des Bauges (schéma d'accueil du public sur la RNCFS des Bauges en particulier).

### **Le bilan prévisionnel**

Le bilan financier prévisionnel de la forêt domaniale de la Combe d'Ire correspond donc à une gestion forestière où l'on doit réinvestir dans le capital de production de cette forêt, tout en adaptant cette gestion aux nouveaux enjeux sociétaux qui prévalent désormais également sur cette forêt.

Les volumes de bois à récolter chutent donc de 2.079 m<sup>3</sup>/an à 1.103 m<sup>3</sup>/an surtout avec une baisse importante de la récolte résineuse, ressource aujourd'hui à re capitaliser sur la forêt

Les recettes forestières passent de fait de 53 k€ à 35 k€.

Les dépenses quant à elles ont été réduites au strict nécessaire (30.680 €/an) pour s'aligner sur le niveau de recettes prévisionnelles et pour permettre un bilan financier quasi nul (déjà constaté d'ailleurs sur le bilan de la gestion réalisée sur les 20 années passés).

Ce bilan ne pourra être effectif qu'avec :

- le recours aux aides en matière environnementales (N2000) et pastorales (en lien avec le PNR des Bauges)

- la recherche de partenariats et de financements avec les collectivités concernées (communes limitrophes, communauté de communes et PNR des Bauges) pour les aspects desserte et accueil du public.

# TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

#### ◆ Propriétaire de la forêt

Etat

#### ◆ Dénomination – Localisation

situation administrative		
Aménagement de la forêt	Domaniale	
de	COMBE D'IRE	
Numéro du ou des départements de situation	74 - Haute Savoie	73 - Savoie
N° ONF de la région nationale IFN de référence	704 - Bauges	
DRA ou SRA de référence	RHONE ALPES	

Département	Haute-Savoie	Surface
Communes de situation de la forêt	Doussard	132,84
	Chevaline	279,19
	Giez	88,55
	<b>Total</b>	<b>500,58</b>
Département	Savoie	Surface
Commune de situation de la forêt	Jarsy	416,52
	<b>Total</b>	<b>416,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>917,10</b>

#### ◆ Période d'application de l'aménagement

2011 - 2030 (20 ans)

#### ◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date de l'arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de La Combe d'Ire	COMBE-IR	917,0986 ha	04/10/1991	1991	2010



Voir en annexe les cartes de situation de la forêt et le plan forestier

## 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

### ◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

	Surface en hectares
Surface cadastrale	917,0986
Surface retenue pour la gestion	917,10
Surface boisée en début d'aménagement	642,61
Surface en sylviculture	400,53

La surface TGPE déclarée jusqu'à ce jour est la suivante:

Commune de situation	Surface TGPE
Chevaline	278,6313
Doussard	133,1180
Giez	88,5509
Jarsy	416,3075
<b>Total</b>	<b>916,6077</b>

Les surfaces TGPE étant voisines de la surface cadastrale, cette dernière a été retenue pour la surface totale de la forêt dans le présent aménagement. Les surfaces parcellaires ont cependant été recalculées au vu des écarts constatés sur le terrain, la somme de ces surfaces cadastrales restant donc celle de la surface cadastrale globale de la forêt domaniale.

### ◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
délimitation partielle par l'ancien service spécial du reboisement	1931	Non à disposition

Le procès verbal de délimitation partielle est intervenu le 27 octobre 1931 entre l'Etat et un particulier dont la propriété jouxtait la forêt domaniale au canton de la Fontaine du Fayard.

Les tronçons non bornés sont:

- le Vallon du Curtillet,
- la Montagne d'Arcalod,
- le bas de la falaise en parcelle 1,
- la limite supérieure des parcelles 8 et 12,
- les rochers du Trelod
- la parcelle 34.

### ◆ Origine de la propriété forestière

La forêt est constituée de terrains communaux et particuliers acquis entre 1910 et 1995.

Les terrains d'origines communales sont les cantons des Rattiers, du Plan du Tour (pour partie), du Pré du Poirier (pour partie), de la Fontaine du Fayard et du Planay.

Les terrains d'origines privées sont les cantons du Plan du Tour (pour partie), de la Somme, des Chartroux et du Pré du Poirier (pour partie).

### ◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire a été modifié. Au début de l'ancien aménagement (1991), il y avait 35 parcelles numérotées de 1 à 35 pour la première série et la deuxième série.

De nouvelles parcelles cadastrales dispersées ont été soumises et ont engendré la création des parcelles forestières 36, 37 et 40.

Les anciennes parcelles forestières 34 et 35 ainsi qu'une nouvelle parcelle cadastrale ne forment plus qu'une seule parcelle 34.

Les contenances des parcelles 26, 27 et 28 ont été modifiées et subdivisées en 4 nouvelles parcelles: 26 et 27, 281 et 282.

La deuxième série, zone non forestière tant rocheuse que pastorale, est devenue la parcelle 29.

**Suite à ces modifications, la forêt est donc aujourd'hui divisée en 41 parcelles.**

Le nouveau parcellaire avec sa correspondance avec l'ancien parcellaire figure page suivante.

Nouvelle Parcelle forestière 2010	Surface forestière en ha réactualisée 2010	Parcelle forestière de l'ancien aménagement	Ancienne surface forestière en ha
1	62,83	1	59,67
2	10,28	2	12,83
3	19,65	3	20,32
4	14,22	4	19,08
5	10,02	5	12,01
6	16,06	6	12,53
7	12,90	7	12,84
8	26,31	8	27,94
9	11,95	9	10,33
		10p	
10	10,89	10p	13,14
11	26,01	11	28,04
12	22,22	12	18,02
13	24,52	13	23,15
14	9,74	14	10,34
15	43,01	15	41,81
16	19,78	16	23,10
17	10,21	17	14,43
18	16,79	18	14,40
		21p	
19	13,29	19	10,20
20	6,51	20	6,58
21	12,72	21p	15,08
22	17,07	22	17,42
23	10,42	23p	15,97
		24p	
24	16,33	23p	
		24p	14,73
25	11,84	25p	32,67
251	10,05	25p	
		24p	
252	13,55	25p	
26	20,61	26p	19,94
		27p	
27	23,97	26p	
		27p	32,80
281	10,09	28p	26,65
282	24,48	28p	
29	227,14	2ème série	197,09
		29	23,81
		32p	
		33p	
301	24,68	30p	50,80
302	29,18	30p	
31	31,89	31	34,72
32	25,86	32p	27,75
33	13,41	33p	12,80
34	4,00	34	0,59
		35	1,32
36	0,75		
37	0,72		
40	1,15		
<b>TOTAL</b>	<b>917,10</b>		<b>914,90</b>

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT en 2010
Ligne EDF 20KV	Depuis le 01/01/1986	A334	0,72
Cave à fromage Sise à Jarsy	06/01/2004-31/05/2013	C95	93,45
Pâturage de 60 bovins	07/01/2005-31/12/2008		486
Rivière de l'Ire, location de pêche	01/01/2006-31/12/2017	4,7 km	140
Remise en service du captage de la source de la Brédiaire et utilisation de la canalisation sur 0,5 km Pour alimentation d'un chalet	Rapport instruction du 9 juin 2009	B11 1655	80

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface en ha				Surface totale retenue pour la gestion
	fonction principale	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	
Production ligneuse	348	129	283	157	917
Fonction écologique			735	182	917
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)				917	917
Protection contre les risques naturels		227	690		917

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Le tableau suivant résume les éléments qui influent fortement la gestion de la forêt. Ils sont développés au titre 2.

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0 ha	Néant
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	298 ha	Pentes fortes ne permettant pas la création de desserte. Entretien coûteux de la route forestière d'accès à la forêt domaniale.

## ◆ Démarches de territoires

La forêt est concernée par plusieurs démarches de territoire dont les suivantes :

### le Parc Naturel Régional des Bauges (PNR du massif des Bauges)

Le volet forestier du rapport stratégique de la charte du parc prévoit 3 axes

*Desservir et gérer durablement la forêt*

*Valoriser les produits "bois"*

- maintien des scieries du massif, valoriser le matériau "bois" dans la construction, "Marque Parc" à des produits et savoir-faire liés à la transformation du bois local,
- Développer le "bois énergie",*
- mise en place de chaudières à plaquettes forestières, mise à disposition d'une déchiqueteuse auprès des acteurs locaux, animer la structuration de la filière d'approvisionnement sur le long terme.

### le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du bassin Annécien.

#### le CDRA du bassin Annécien.

Les dispositions du CDRA et du SCOT n'ont aucune incidence sur la gestion forestière dès lors que l'état boisé est maintenu par le traitement en futaie irrégulière.

### la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif des Bauges.

dont les axes stratégiques se déclinent selon 4 enjeux :

#### *Enjeu 1 : promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt*

Mettre en oeuvre une sylviculture adaptée à l'évolution des changements écologiques,  
Assurer et valoriser les fonctions vis-à-vis des risques naturels, de la qualité de l'eau, de la lutte contre l'effet de serre et de la préservation de la biodiversité,  
Améliorer les conditions d'accueil du public en forêt.

#### *Enjeu 2 : développer la mobilisation de la ressource bois locale de façon durable*

Améliorer les infrastructures et développer le câble en favorisant une synergie public/privé,  
Réduire les contraintes liées au morcellement de la propriété forestière.

#### *Enjeu 3 : valoriser localement la ressource en bois*

Maintenir et développer les entreprises de la filière forêt-bois,  
Favoriser l'utilisation de la ressource "bois" issue du Massif,  
Développer la filière bois énergie.

#### *Enjeu 4 : développer une culture forêt- bois auprès des élus, du grand public et des agglomérations portes*

Sensibiliser aux enjeux de la forêt et du bois,  
Animer la Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges.

- Le site Natura 2000 des Bauges, porté par le PNR du massif des Bauges
- La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du massif des Bauges,  
co-pilotée par l'ONF, l'ONCFS et par le PNR des Bauges et dont le Directeur est le Directeur de l'ONF Savoie.

## 1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 – Description du milieu naturel

#### A – Topographie et hydrographie

Altitudes :

- Minimum : 545 m
- Moyenne : 1 400 m
- Maximum : 2 217m

Pentes :

- Minimum : 10 %
- Moyenne : 60%
- Maximum : 110%

La pente la plus fréquente avoisine 60 %.

La rivière dénommée l'Ire a caractère torrentiel de l'Ire donne le nom à la Combe. Cette rivière est sujette à des crues très violentes et de gros dégâts ont déjà été enregistrés par le passé. Les principaux affluents sont des ravins à pentes très rapides. D'amont en aval, les principaux sont les suivants :

Sur la rive droite : Ruisseau de la Grande Combe  
Ruisseau de la Paraillette  
Ruisseau de la Brédiaire

Sur la rive gauche : Ruisseau de la Somme  
Ruisseau des Châtroux  
Ruisseau de Chambéry

Les parcelles sont presque toutes dans un seul massif à l'exception des dernières acquisitions, échelonnées le long des berges de l'Ire.

La vallée est orientée nord-sud. Ses versants sont majoritairement de pentes fortes sillonnées de ravins et de couloirs.

#### B – Conditions stationnelles

##### ◆ Climat

Le poste météorologique le plus proche est celui de Faverges à 516 m d'altitude.

- Pluviométrie : 1300 mm à Faverges, 1600 mm à 1500 m d'altitude.
- Neige abondante 120 à 150 jours par an, rémanente à cause de l'encaissement : hauteur moyenne de 0,80 à 1,20 m.
- Température moyenne : 10° au niveau de Faverges (516 m. 4,5° vers 1500 m)

Le nombre de jours de gelées est d'environ 11 jours. Les gelées précoces ou tardives font peu de dégâts. L'enneigement est d'environ 110 jours. La saison de végétation ( $T > 5\text{ °C}$ ) s'étend d'avril à octobre.

Les vents dominants sont ceux sud et du sud-ouest principalement et ceux du nord et de l'est. Les dégâts importants sont relativement rares étant donné l'abri dont bénéficie cette forêt dans la combe.

Les brouillards sont très fréquents en été et en automne. L'humidité importante entraîne une accumulation importante des mousses et lichens sur les arbres et troncs des arbres du fond de la Combe d'Ire.

Le climat est donc de type **montagnard continental à étés humides** des pré-alpes du nord.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

◆ Géologie, pédologie

La Combe d'Ire est un synclinal orienté nord-sud compris entre deux anticlinaux.

Les différentes assises géologiques donnent les sols suivants :

- Jurassique : calcaires durs de décomposition lente, affleurant souvent la surface. Néanmoins en dehors de quelques falaises calcaires, la forêt observée sur ces assises est belle.

- Urgonien : Forme des falaises importantes ou des pentes très faibles abruptes à sol superficiel.

- Berriasien, Volanginien, Hauterivien, Albien et Sénonien : Calcaires marneux qui se délitent facilement et donnent un sol argilo-calcaire, frais et fertile. Ces terrains sont très instables, s'érodent et glissent s'ils sont gorgés d'eau, sans la protection de végétation forestière. Localement, le Berriasien et l' Hauterivien offrent des assises géologiques plus résistantes.

Des crues dévastatrices de l'Ire (1874 et 1899) suite à d'importantes coupes rases ont démontrées la nécessité de maintenir une végétation arborée sur ces pentes.

L'humus a tendance à s'acidifier en surface dans les zones les plus élevées.

◆ Unités stationnelles observées dans la forêt

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%		Essences concernées
1.8	Forêts à hautes herbes du montagnard	6,44	1	Très bonne à bonne	Sapin, épicéa, hêtre, érable sycomore
2.1	Tillaies des versants pentus secs	5,31	1	Moyennes à faibles. Habitat prioritaire	<b>Tilleul à grandes feuilles</b> <b>Erable à feuilles d'obier</b> , Frêne commun, Erables sycomore et plane...
2.2	Forêts des versants pentus drainés	19,51	2	Bonnes à moyennes. Pp Habitat prioritaire	<b>Erable sycomore, Tilleuls,</b> Frêne commun, Bouleau, Tremble...
2.3	Forêts des versants pentus frais	16,22	2	Très bonnes à bonnes Pp Habitat prioritaire	<b>Erable sycomore, Frêne commun,</b> <b>Tilleuls</b> , Hêtre, Erables plane et à feuilles d'obier, Epicéa commun, Sapin pectiné...
2.4	Forêts des versants pentus froids et humides	2,72	0	Bonnes à moyennes Pp Habitat prioritaire	<b>Erable sycomore, Frêne commun,</b> Hêtre, Erable plane, Tilleuls...
3.3	Sapinières des sols peu évolués	1,64	0		Hêtre, sapin, épicéa
4.5	Pessières drainées du subalpin	9,61	1	Bonnes à moyennes	<b>Epicéa commun, Mélèze</b> <b>d'Europe</b> , Pin Cembro, Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs...
4.6	Pessières peu humides du subalpin	12,24	1	Bonnes à moyennes Bonne qualité du bois mais accroissement faible	<b>Epicéa commun, Mélèze</b> <b>d'Europe</b> , Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs...
5.1	Hêtraies sèches sur matériaux carbonatés	2,98	0	Faibles à très faibles	<b>Hêtre, Pin sylvestre, pin noir</b> <b>d'Autriche</b> , Alisier, Erable à feuille d'obier, Erable sycomore, tilleul à grandes feuilles...
5.3	Hêtraies sèches	6,81	1	Moyennes à faibles	<b>Hêtre, Erables sycomore, à</b> <b>feuilles d'obier, tilleuls, pins noirs</b> <b>d'Autriche...</b>
5.5	Hêtraies-sapinières sur sols argileux	6,20	1	Moyennes à faibles mélange de feuillus important souhaitable	<b>Hêtre, Sapin pectiné, Epicéa</b> <b>commun</b> , Erables sycomore et plane, Tilleuls, Sorbier des oiseleurs Risque de dépérissement les années sèches.
5.6	Hêtraies-sapinières drainées	246,65	27	Bonnes à moyennes	<b>Hêtre, Sapin pectiné, Epicéa</b> <b>commun, Mélèze d'Europe,</b> Erables sycomore et plane, Sorbier des oiseleurs...
5.7	Hêtraies-sapinières peu humides	39,19	4	Bonnes à moyennes	<b>Hêtre, Sapin pectiné, Epicéa</b> <b>commun, Erable sycomore,</b> <b>Mélèze d'Europe</b> , Sorbier des oiseleurs...

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%		Essences concernées
5.8	Hêtraies-sapinières assez humides	27,97	3	Très bonnes à bonnes	Hêtre, Sapin pectiné, Epicéa commun, Erable sycomore, Mélèze d'Europe, Sorbier des oiseleurs...
6.3	Sapinières-pessières drainées	1,64	0	Bonnes à moyennes	Sapin pectiné, Epicéa commun, Mélèze, Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Alisier(s)...
xxx	Non décrit	237,48	26		
vnb	Vide non boisé	274,49	30		
<b>Total</b>		<b>917,1</b>	<b>100</b>		

Typologie de stations forestières utilisée : **Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain**



Voir la carte des unités stationnelles sur l'ensemble de la surface en sylviculture en annexe :

## 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

### A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements a été réalisée en référence à la "**typologie de structures les peuplements forestiers du massif alpin**" (ONF Rhône-Alpes 2002).

- Principales caractéristiques des peuplements forestiers de la forêt :

Encore la présence d'ancienne plantation de mélèze et d'épicéa.

La tempête de 1999 a créé des trouées qui ont augmenté la diversité des structures des peuplements et des essences. Cette diversité est favorable à la faune sauvage.

- Qualités de bois existantes :

Le bois d'œuvre est utilisé principalement pour la charpente et plus rarement en menuiserie. Les prix varient en fonction de la difficulté d'exploitation et de vidange.

Les gros érables de qualité sont présents. Le hêtre est bien vendu dans le Jura pour la création de jouet. Des érables et frênes en bois façonné ont bien été vendu en 2006 (à un prix unitaire de 116 €/m<sup>3</sup>)

- Etat sanitaire des peuplements et menaces liées :

La présence de sapin guité en dessous de 1100 m d'altitude est à surveiller car le parasite semble prendre de l'altitude.

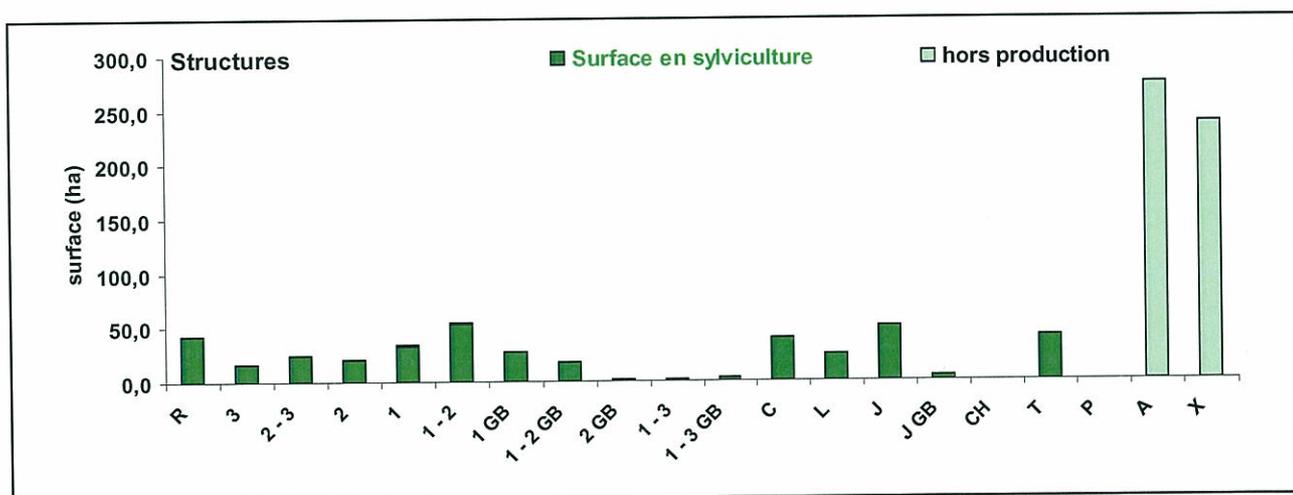
Le scolyte de l'épicéa est présent et donc nécessite une surveillance particulière.

## Répartition des types de peuplement

Famille	Structure	Surface totale		dont surface en sylviculture		
		ha	%	ha	%	
Jeunes futaies	R	42	5%	42	10%	
	108	3	16	2%	16	4%
	12%	2 - 3	24	3%	24	6%
		2	26	3%	26	6%
Futaies adultes	94	1	36	4%	35	8%
	10%	1 - 2	58	6%	56	13%
Futaies riches en GB	50	1 GB	29	3%	29	7%
	5%	1 - 2 GB	19	2%	19	5%
		2 GB	1	0%	1	0%
Futaies à 2 étages	5	1 - 3	2	0%	2	0%
	1%	1 - 3 GB	3	0%	3	1%
Futaies claires	73	C	44	5%	44	10%
	8%	L	30	3%	30	7%
Futaies jardinées	59	J	53	6%	53	12%
	6%	J GB	6	1%	6	1%
Autres types boisés	45	CH				
	5%	T	45	5%	45	11%
Non boisé	67	P	2	0%		
	7%	A	65	7%		
Non décrit		X				
			415	45%		
<b>Total</b>			<b>916</b>	<b>100%</b>	<b>431</b>	<b>100%</b>

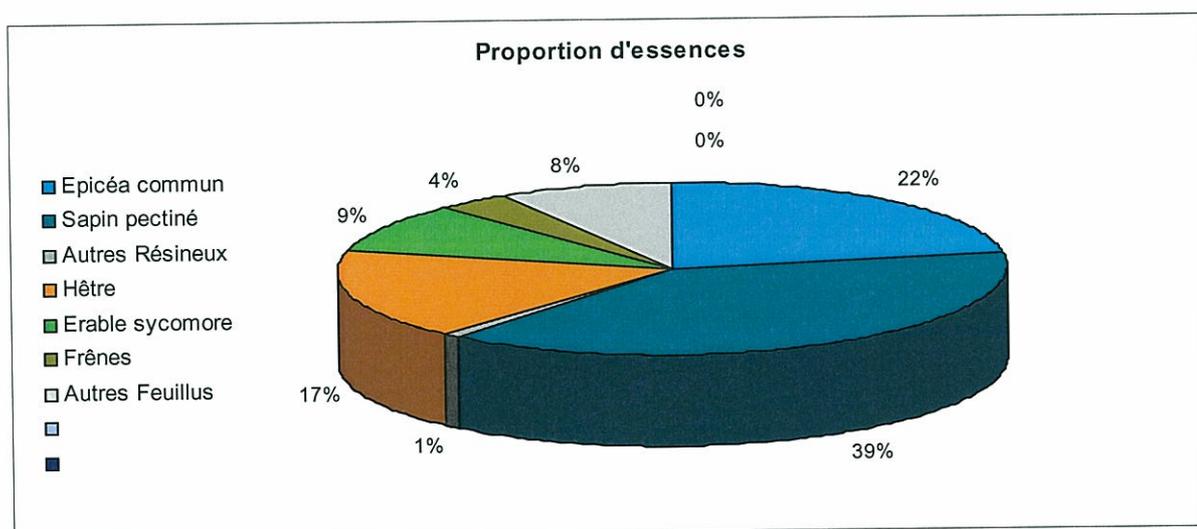
Type de peuplement	libellé
1	peuplement à strate 1 prédominante
1 - 2	peuplement à strates 1 et 2
1 - 2 GB	peuplement à strates 1 et 2, riche en GB et TGB
1 - 3	peuplement à strates 1 et 3
1 - 3 GB	peuplement à strates 1 et 3, riche en GB et TGB
1 GB	peuplement à strate 1 prédominante, riche en GB et TGB
2	peuplement à strate 2 prédominante
2 - 3	peuplement à strates 2 et 3
3	peuplement à strate 3 prédominante
A	espaces non boisés
C	peuplement clair
CH	peuplement chétif
J	peuplement jardiné
L	peuplement ouvert
R	régénération
T	taillis
X	peuplements inaccessibles (non décrits) sans fonction de production

Les peuplements de type X ont une fonction de protection.



## Répartition des essences principales forestières

Peuplements		Surface en sylviculture (ha)	Surface terrière (m <sup>2</sup> /ha)	Essences (%) sur la surface en sylviculture						
Famille	Structures			Epicéa commun	Sapin pectiné	Autres Rx	Hêtre	Erable sycomore	Frênes	Autres Fs
Jeunes futaies	R	41,89	5,6	17%	29%		19%	17%	1%	18%
	3	16,24	17,3	44%	33%	3%	7%	5%	1%	7%
	2 - 3	24,29	20,7	31%	37%	5%	12%	6%	3%	7%
	2	21,05	30,2	32%	34%	5%	15%	7%	3%	3%
Futaies adultes	1	33,01	23,3	10%	23%	0%	35%	19%	4%	10%
	1 - 2	52,89	26,5	25%	43%		16%	8%	2%	6%
Futaies riches en GB	1 GB	27,59	27,1	20%	44%		17%	8%	0%	12%
	1 - 2 GB	17,88	24,7	19%	45%		16%	4%	4%	12%
	2 GB	1,37	21,0	52%	10%			10%		29%
Futaies à 2 étages	1 - 3	1,69	22,0	36%	50%		5%			9%
	1 - 3 GB	2,89	18,5	22%	59%		3%	5%		11%
Futaies claires	C	39,28	11,9	18%	31%	1%	19%	17%	7%	7%
	L	24,87	6,1	13%	32%		22%	23%	4%	5%
Futaies jardinées	J	49,83	25,1	22%	49%	0%	11%	7%	5%	7%
	J GB	4,59	26,3	16%	67%		8%	1%		8%
Autres types boisés	CH									
	T	41,16	5,3	15%	15%		25%	11%	16%	19%
<b>Total</b>		<b>400,53</b>	<b>18,4</b>	<b>22%</b>	<b>39%</b>	<b>1%</b>	<b>17%</b>	<b>9%</b>	<b>3%</b>	<b>8%</b>



A l'étage montagnard, le groupement forestier est constitué de hêtraie-sapinière.  
A l'étage subalpin, l'épicéa est cantonné au étage les plus hauts (> à 1300m)



Voir en annexe les cartes des peuplements élémentaires (structure + essences + capital) au seuil de perception d'1 ha.

# RESULTATS d'un INVENTAIRE RELASCOPIQUE sur l'ensemble de la forêt

<b>Forêt domaniale de Combe d'Ire</b>	
<b>Ensemble de la forêt</b>	615 placettes
date de réalisation :	
<b>Surface totale :</b>	917,10 ha
<b>Surface boisée :</b>	642,61 ha
<b>Surface en sylviculture :</b>	400,53 ha
<b>Surface à parcourir :</b>	284,67 ha

<b>Régénération</b>	absente : 20%	<b>Stock de perches</b>	(en essences objectif)
sur la surface en sylviculture	insuffisante : 31%	130 brins/ha - Ø 10 à 15 cm	suffisant, renouvellement acquis
	suffisante : 49%		

<b>Exploitabilité</b>	
tracteur facile : 130,3 ha	à étudier :
tracteur difficile : 182,8 ha	autre : 44,2 ha
câble : 43,2 ha	non exploitable : 242,1 ha
treuillage si création desserte :	vide non boisé : 274,5 ha

## 1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
<b>Jeunes futaies</b>	R	10%	5%
	3	4%	2%
	2 - 3	6%	3%
	2	5%	2%
<b>Futaies adultes</b>	1	8%	4%
	1 - 2	13%	6%
<b>Futaies riches en GB</b>	1 GB	7%	3%
	1 - 2 GB	4%	2%
	2 GB	0%	0%
<b>Futaies à 2 étages</b>	1 - 3	0%	0%
	1 - 3 GB	1%	0%
<b>Futaies claires</b>	C	10%	4%
	L	6%	3%
<b>Futaies jardinées</b>	J	12%	5%
	J GB	1%	1%
<b>Autres types boisés</b>	CH		
	T	10%	4%
<b>Non boisé</b>	P		
	A		30%
<b>Non décrit</b>	X		26%
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

si G < 10 m<sup>2</sup>/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho > 15m)

si G > 10 m<sup>2</sup>/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné

Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho

Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho < 15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accueil

## 2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture							
	Tous diamètres	Tous diamètres	PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB		
Epicéa commun	22%	22%			22%	32%	30%	24%		
Sapin pectiné	39%	39%			32%	68%	70%	53%		
Autres Résineux	1%	1%			2%					
Hêtre	17%	17%			25%					
Erable sycomore	9%	9%			14%					
Frênes	4%	3%			5%					
Autres Feuillus	8%	8%			2%			22%		
<b>Surface terrière (m<sup>2</sup>/ha)</b>										
Résineux	11,4	62%	11,4		6,8	59%	3,0	1,6	4,6	41%
Feuillus	6,9	38%	7,0		5,6	81%			1,3	19%
<b>Total</b>	<b>18,3</b>	<b>100%</b>	<b>18,4</b>		<b>12,4</b>	<b>68%</b>			<b>6,0</b>	<b>32%</b>
+/- au seuil de 5% (1)			1,3							

### VOLUME (m<sup>3</sup>/ha) (2)

<b>Résineux</b>	106
<b>Feuillus</b>	53
<b>Total</b>	<b>159</b>
+/- au seuil de 5% (1)	
	13

### Qualité épicea sapin GB + TGB (% du volume)

	<b>Epicéa</b>	<b>Sapin</b>
<b>charpente</b>		
<b>palette</b>		

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm)

BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm)

GB = catégories 45 à 60 (Ø de 42,5 à 62,5 cm)

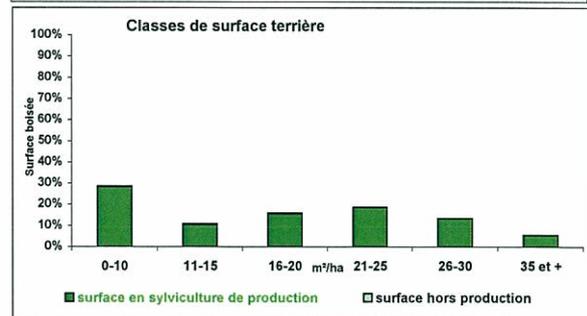
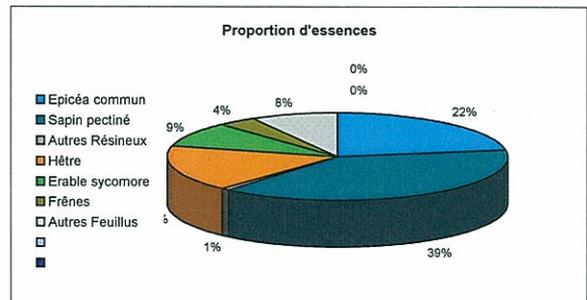
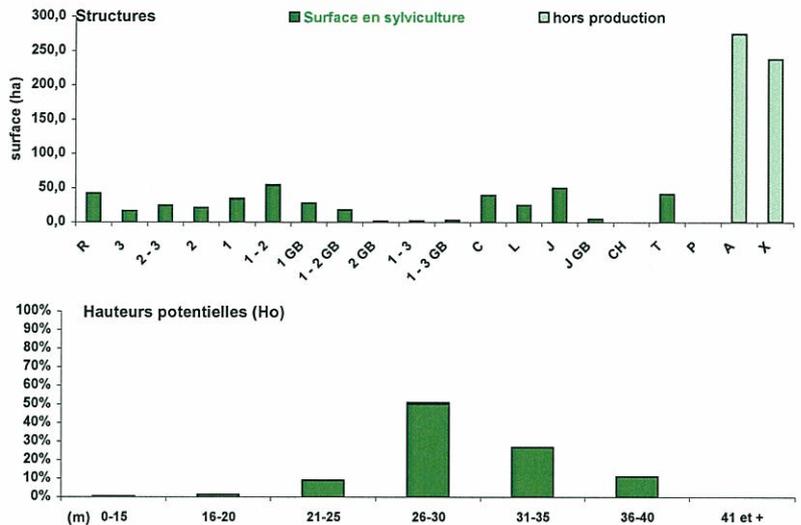
TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)

(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

(2) volume commercial sur écorce hors houppier

<b>Altitudes : Pas d'altitude dans la fiche parcellaire</b>			<b>Expositions :</b>		
Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	surface		Unités stationnelles (suite) (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	surface	
	totale	sylviculture		totale	sylviculture
Vide non boisé	vnb	30%	Hêtraies-sapinières sèches	5.3	1% 2%
Hêtraies-sapinières drainées	5.6	27% 61%	Forêts à hautes herbes du montagnard	1.8	1% 2%
Non décrit	xxx	26%	Hêtraies-sapinières sur sols argileux	5.5	1% 2%
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	4% 10%	Tillaies des versants pentus secs	2.1	1% 1%
Hêtraies-sapinières assez humides	5.8	3% 7%	Hêtraies sèches sur matériaux carbonatés	5.1	0% 1%
Forêts des versants pentus drainés	2.2	2% 5%	Forêts des versants pentus froids et humidi	2.4	0% 1%
Forêts des versants pentus frais	2.3	2% 4%	Sapinières-pessières drainées	6.3	0% 0%
Pessières peu humides du subalpin	4.6	1% 3%	Sapinières des sols peu évolués	3.3	0% 0%
Pessières drainées du subalpin	4.5	1% 2%			

<b>Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture</b>	
ha	
130,3 D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et trainage < 1500 m	
182,8 D3 = coupe à lançage ou à câble sur moins de 80% de la surface, ou trainage > 1500 m	
87,4 D4 = coupe à lançage ou à câble sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère	



## B – Etat du renouvellement

Stock de régénération	Surface en sylviculture (ha)				
	Epicéa	Sapin	Autres résineux	Feuillus	Total
Classe 0 (attente) : régénération non entamée					76,15
Classe 1 (entamée) : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	26%	16%	0%	58%	119,27
Classe 2 (installée) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus d'1 an	30%	26%	0%	43%	186,17

### Renouvellement présent dans la forêt (peuplements irréguliers à suivi non surfacique)

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	20 à 25 m <sup>2</sup> /ha
Cible densité de perches à l'équilibre	80 à 120 perches/ha
Etat général de maturité des peuplements	Phase de rajeunissement
Indicateurs de renouvellement	
surface terrière (y compris avec les placettes en taillis)	18,4 m <sup>2</sup> /ha
surface terrière (hors taillis)	20,1 m <sup>2</sup> /ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante (> 12%)	49 %
densité de perches (80 à 150 tiges / ha)	130 brins/ha (renouvellement acquis)

## C – Inventaires réalisés

La forêt a été décrite par inventaire statistique relascopique situées selon un maillage de 150 m (dans le sens général des courbes de niveau) X 100 m avec une densité générale de : **1 point /1,5 ha**.

Les principaux résultats d'inventaire sont les suivants:

**Tableau synthétique des résultats d'inventaire**

Sur 400,53 ha en sylviculture	Surface terrière (m <sup>2</sup> /ha)			Volume bois fort tige + houppier (m <sup>3</sup> /ha)	Volume commercial tige (m <sup>3</sup> /ha) <sup>(1)</sup>
	total	PB+BM	GB+TGB		
Résineux	11,4	6,8	4,6	115	106
Feuillus	7	5,6	1,3	81	53
Résineux + feuillus	18,4	12,4	6,0	196	159
+/- au seuil de 5% <sup>(2)</sup>	1,3				13

<sup>(1)</sup> volume sur écorce hors houppier

<sup>(2)</sup> intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus au seuil de 5% = le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

détail par essence Sur 400,53 ha	Surface terrière (m <sup>2</sup> /ha)			Volume bois fort tige + houppier (m <sup>3</sup> /ha)	Volume commercial tige (m <sup>3</sup> /ha) <sup>(1)</sup>
	total	PB+BM	GB+TGB		
Epicéa commun	4,25	2,77	1,56	40	36
Sapin pectiné	6,85	3,78	3,12	75	70
Hêtre	3,15	3,15	1,32	81	53
Erable sycomore	1,85	1,76			
Frênes	0,74	0,63			

**Comparaison avec les données des inventaires 1989-2010** (sur la surface inventoriée commune à 1989 et 2010, c'est-à-dire : 310 ha)

	1989	2010
Volume m3 tiges sur la surface inventoriée	4 333 m3	4 113 m3
Vol/ha	140 m3/ha	132 m3/ha

Le capital a donc décré sur cette surface référence de 310 ha d'environ 5 % du capital.

De même, la composition en essences de la forêt a évolué dans la même période et sur ces 310 ha comme suit :

Essence	Inventaire 1989	Inventaire 2010	Evolution des essences
Epicéa	32%	22 %	-31%
Sapin	41 %	43 %	+5%
Hêtre	15 %	15 %	0%
Erable sycomore	7 %	8 %	+ 14%
Autres feuillus	5 %	12 %	+ 140%

Il semble que sur cette zone inventoriée, la sylviculture pratiquée lors des 20 dernières années (essentiellement des coupes jardinées pied à pied), les attaques phytosanitaires sur l'épicéa dues au scolyte et l'évolution propre aux conditions stationnelles présentes ont donc contribué à favoriser le développement des essences feuillues et du sapin au détriment de l'épicéa.

Comparaison avec l'évolution de la composition en essence sur l'ensemble de la forêt :

Essence	1989	2010	Evolution des essences
Epicéa	24 %	22 %	-8%
Sapin	30%	39%	+30%
Hêtre	23%	17 %	-26%
Erable sycomore	13%	9 %	-31%
Autres feuillus	10%	8 %	+20%
Autres résineux		1%	-

L'évolution de la composition en essences sur la surface boisée a la même tendance pour les résineux avec une diminution moins marquée de l'épicéa et une augmentation plus importante du sapin que sur la zone d'inventaire. Ce qui reste difficile à expliquer, c'est l'importante régression du hêtre et de l'érable sur l'ensemble de la forêt alors que la proportion de ces deux essences est en augmentation sur la zone inventoriée. Au cours de l'ancien aménagement c'est donc le sapin qui a été privilégié, bien plus que ce qui était attendu : 32%.

### 1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

#### 1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	348	129	283	157	917

#### A – Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne :

Production en volume total bois fort (m <sup>3</sup> /ha/an)	Surface de référence commune entre les inventaires de 1989 et 2010
2,67	310 ha

Le taux de production a été calculé à partir des inventaires par échantillonnage de 1989 (100m\*100m sur 338,73 ha) et ceux par points statistiques de 2010 (100m\*150m sur l'ensemble de la forêt accessible hors ancienne surface en RBI et RBD). Les inventaires de 1989 n'avaient été réalisés que sur les parcelles les plus productives. Dans l'ancien aménagement, le taux d'accroissement des résineux avait été estimé à 3,69 m<sup>3</sup>/ha/an pour les zones les plus riches et rabaisé à 2,5 m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la forêt.

Nous retiendrons donc cet accroissement de :

**2,5 m<sup>3</sup>/ha/an**

**Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés (à réaliser sur la totalité de la période passée).**

Volumes récoltés (m <sup>3</sup> ) commercial			
Irrégulier	Autre	Produits accidentels	Total

prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	<b>Réalisé/prévu</b> <b>180 %</b>
20 400	26 677	2 000	1 813		11 889	22 400	40 379	
<b>Soit ramené à la surface totale de la forêt sur 20 ans:</b>								
22,24	29,1	2,2	1,98		12,96	24,42	44	
<b>Soit ramené à la surface en sylviculture sur 20 ans:</b>								
47,3	61,8	4,6	4,2		27,6	51,9	93,6	

\* La mise en oeuvre de l'état d'assiette initial a été largement perturbée par les effets de la tempête. Le volume récolté présumé initialement fixé par l'aménagement a du être ramené en 2002 de 1 570 m<sup>3</sup>/ha/an à 1120 m<sup>3</sup>/ha/an, soit une baisse de près de 30%.

**Le taux de produits accidentels sur la durée de l'ancien aménagement a été de : 30%.**

## B – Desserte forestière

### Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	1,5	1,84	oui	dégradé	Les ponts de la route forestière. Parcelle 252 mal desservi. Empierrement route des parcelles 14 et 31 à 32 à faire. Parcelle 36 place de dépôt avec arrosage à faire.	La route principale de la forêt domaniale joue un rôle multifonctionnel important: tourisme, pastoralisme, cynégétique notamment
	empierrées	2,3					
	terrain nat.	13,1					
Routes publiques participant à la desserte*							
Pistes et sommières		17,9	1,95	oui	moyen		
Ancrages câbles							

La route domaniale de la Combe d'Ire initialement créée de la scierie Rivollet à l'entrée de la vallée au col de Chérel a été prolongée plus au sud sur la commune de Jarsy (parcelle 33) pour atteindre un linéaire de 12,9 km.

**Cette route constitue l'unique accès à la vallée de l'Ire.** Celle-ci est interdite au public à partir du parking du Martinet par arrêté préfectoral du 12 février 1971. Il a été pris suite à la dégradation d'un mur de soutènement laissant craindre un affaissement. L'état global de cette route est très dégradé. Les contraintes géologiques font que cette route goudronnée (jusqu'à l'entrée de la forêt) a été équipée de nombreux ouvrages de confortement de talus amont ou aval pour contenir des terrains en mouvement, de ponts enjambant l'Ire ou ses affluents.

Tous ces ouvrages ainsi que l'entretien du revêtement goudronné ou empierré nécessitent un entretien important et continu.

D'autres tronçons de routes forestières partent de la principale et desservent les parcelles les plus accessibles.

#### Rive gauche :

Les parcelles 2, 3, 4 et 5 du canton du Fayard sont desservies par plusieurs pistes secondaires, dont une créée en 2010. Seules les parcelles 6 et 7 ne sont pas desservies à cause des pentes trop importantes et ainsi que les parcelles des réserves biologiques.

#### Rive droite :

Toutes les parcelles sont desservies sauf la 29 hors gestion.

**Principales difficultés d'exploitation :**

Problème d'exploitation lié aux fortes pentes fréquents sur la forêt et aux terrains difficiles présents sur la forêt domaniale.



*voir en annexe la carte de la desserte et des unités de vidange*

### 1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique			735	182	917

Origine des informations:

- . Base de données ONF
- . Pour les habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire, DIREN
- . Pour les espèces faisant l'objet d'une protection réglementaire, MNHN et liste rouge UICN

#### Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserve nationale de chasse et faune sauvage des Bauges (RNCFS)	910,5	Cynégétique	Se référer au plan de gestion de la RNCFS
Réserve biologique dirigée	39	Conservation des milieux ouverts	Maintien des prairies à orchidées
Réserve biologique intégrale	77	Maintien des milieux ouverts propices aux prairies à orchidées	Non intervention dans la RBI
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Parc naturel régional du massif des Bauges	840,81		Se référer à la Charte du Parc
Natura 2000 : Partie Orientale du Massif des Bauges Habitat ZSC FR8202002 Oiseaux ZPS FR8212005	917,1	<p><b>17 habitats d'intérêt communautaire dont 8 forestiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat prioritaires : forêt de ravin ou d'éboulis à tilleul, sycomore ou frêne, forêt de pin à crochet à rhododendron, forêt alluviale à aulne blanc</li> <li>- autres habitats : hêtraie neutrophile à orge d'Europe ou à mélisse, hêtraie subalpine à érable et rumex, hêtraie calcicole (avec Sabot de Venus), pessière subalpine acidiphile</li> </ul> <p><b>espèces remarquables de milieu forestier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avis faune : Chouette de Tengmalm, Circaète Jean le Blanc, gélinotte, pic noir</li> <li>- entomofaune : Rosalie des Alpes</li> <li>- flore : sabot de vénus,</li> </ul>	<p>Se référer au DOCOB et à la Charte N2000 communs à la ZPS et la ZSC</p> <p>En milieu forestier, les préconisations de gestion sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- futaie irrégulière</li> <li>- mélange d'essences et régénération naturelle,</li> <li>- préserver les forêts de ravins (évolution libre)</li> <li>- préservation des cours d'eau, des mares, des zones humides et des sols,</li> <li>- maintien d'arbres morts et d'arbres à cavité</li> <li>- préserver la flore remarquable</li> <li>- préserver la Rosalie des Alpes</li> </ul>

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
ZNIEFF de type I N° 73070010 Montagne du Charbon (surface totale 1296,78 ha)	351,36	Zones humides rares dans le massif des Bauges, Epicés sur lapiaz. Flore riche en espèces remarquables. Belle population de Chamois et de mouflons.	
ZNIEFF de type I N° 73070011 Bois de pré et du pré Lamy (surface totale 1 604 ha)	575,75	Habitats variés pelouses, forêts de ravin, forêt d'altitude. Flore riche dont sabot de vénus. faune riche, triton alpestre et Apollon	
ZNIEFF de type II N° 7307 Massifs Orientaux des Bauges (surface 35 869 ha)	917,1	Habitat nombreux et varié, faune et flore très riche, intérêt paysager	
ZICO RA16 : Les Bauges	639,09	Avifaune variée dont aigle royal, chouette de Tengmalm, tétras lyre...	

#### Risques pesant sur la biodiversité

- Fermeture des milieux naturels sur les zones à Sabot de Vénus et sur les zones pastorales qui participent à la biodiversité de la flore locale (orchidées...).
- Disparitions des zones d'hivernages des espèces sensibles (tétras-lyre) et de zones d'habitats favorables à certaines espèces saprophytes ou vivant dans les peuplements forestiers déperissants (chouettes, pics, chauve-souris,...)

#### Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Sabot-de-Vénus	forêt	Fermeture des milieux par enrichissement naturel des zones difficiles d'accès Maintenir une futaie irrégulière claire	<b>oui</b>
<b>Faune remarquable</b>			
Tétras-lyre	forêt	Réaliser des trouées pour irrégulariser les peuplements forestiers	<b>non</b>
Aigle royal	forêt		<b>oui</b>
Gelinotte des bois	forêt	Raréfaction des trouées	<b>non</b>
Rosalie des Alpes	forêt	Ne pas stocker le hêtre façonné (grumes et stères) au delà de juin	<b>oui</b>
Lynx	forêt	Futaie irrégulière, maintenir les habitats	<b>oui</b>
Loup	forêt	Futaie irrégulière, maintenir les habitats	<b>oui</b>
Faucon pèlerin	Znieff 7307 Massifs orientaux des Bauges		<b>oui</b>
Grand-duc d'Europe	Znieff 7307 Massifs orientaux des Bauges		<b>oui</b>
Bondrée apivore	Znieff 7307 Massifs orientaux des Bauges		<b>oui</b>
Lagopède alpin	Znieff 7307 Massifs orientaux des Bauges	Présence ?	<b>non</b>

D'après le DOCOB, les autres espèces protégées susceptibles d'être présentes en forêt (présence non confirmée actuellement) sont :

- **Flore**

Ail joli, Cervicaire, Cynoglosse d'Allemagne, Daphné cannelé, Epipactis à petites feuilles, Epipogon sans feuille, Glaïeul des marais, Grande croisette, Millepertuis androsème, Orchis à trois dents, Orchis de Spitzel, Panicaut des Alpes, Pavot du pays de Galles, Pyrole à une fleur, Pyrole intermédiaire, Pyrole verdâtre, Renoncule à feuilles de graminées, Rose de France.

La préservation des habitats abritant ces espèces et le traitement en futaie irrégulière sont préconisés.

- **Faune**

Grand murin, Grand rhinolophe, Hérisson d'Europe, Léopard agile, Marmotte, Petit rhinolophe, Triton alpestre

La préservation des habitats abritant ces espèces, la préservation des milieux humides et le traitement en futaie irrégulière sont préconisés.

### Habitats communautaires présents

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> ,	oui	9180*	41.4	Habitat rare et menacé sur la zone, libre évolution autant que possible	26,48
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> ,	non	9130	41.13	Traitement en futaie irrégulière.  Cf. DOCOB	495,90
Hêtraies subalpines médio- européennes à <i>Acer et Rumex</i> <i>arifolius</i> ,	non	9140	41.15		53,21
Fos acidophiles à <i>Pirëtcea</i> des étages montagnard à alpin,	non	9410	42.21		48,78
Forêts xérophiles de Pins de montagnes des Alpes externes	oui	9430	42.41		16,02
Forêts alluviales résiduelles	oui	91E0	44.33		0,2



Voir en annexe la carte des enjeux environnementaux, cartes des habitats (source PNR)

### 1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)				917	917

#### A – Accueil et paysage

Equipements structurants :

##### Classements réglementaires

Réserves nationale de Chasse et de Faune sauvage, arrêté préfectoral du 30 mars 1955 en cours de révision.

##### Attraits de la forêt et fréquentation

Sites	Attraits du site*	Fréquentation*	Traditions et manifestations associées
Montagne du Charbon	Paysage - Randonnée pédestre - Chasse	forte	-
Pointe du Trélod	Paysage - Randonnée pédestre - Chasse	forte	-
Pointe de l'Arcalod	Paysage - Randonnée pédestre - Chasse	moyenne	-
Col de Chérel	Paysage - Randonnée pédestre - Chasse	forte	-

##### Equipements structurants existants

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Parcelle 11, FC Doussard	Parking du Martinet	Aucun	Places insuffisantes en saisons estivales. Pas d'aménagement
Forêt	Sentier PDIPR	Aucun	A entretenir

La forêt domaniale se situe à proximité du lac d'Annecy. Elle constitue un complément intéressant pour les loisirs estivaux, en période forte chaleur.

La pénétration dans la forêt est réservée aux randonneurs pédestres. La route forestière est interdite au public à partir de l'entrée de la forêt, parking des Martinets. Plusieurs itinéraires de randonnées pédestres balisées traversent la forêt pour conduire aux alpages environnants. Ils sont très fréquentés en période estivale.

Un schéma d'organisation de l'accueil du public, élaboré en 2009, prévoit des améliorations de l'accueil du public sur l'ensemble de la RNCFS afin d'améliorer la qualité de l'accueil et d'homogénéiser les équipements.

## B – Ressource en eau potable

### Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage* (libellé ou nom)	Localisation* (éventuellement hors forêt)
Captage de Chérel	parcelle 33
Captage de la Brédiaire	parcelle 20 (bord de route)

### 1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		227	690		917

**Remarque :**

Les surfaces à enjeu nul sont les surfaces non boisées sur lesquelles la forêt ne peut donc jouer un rôle de protection.

**Expertises réalisées**

La forêt domaniale de la Combe d'Ire n'est pas une série RTM, et ne fait pas partie d'aucun périmètre DUP de type RTM. Mais ce service RTM a beaucoup investi dans la Combe d'Ire en travaillant sur la correction torrentielle de l'Ire.

Une carte de Renouveau des Peuplements de Protection sur la forêt a ainsi été établie par le service RTM.

**Equipements et ouvrages de protection existants en forêt (source RTM).**

Les ouvrages de protection concernent essentiellement le torrent de l'Ire, située sur une bonne partie de son linéaire amont hors de la forêt domaniale.

Ces ouvrages sont des seuils bétons. Sur la forêt domaniale, un seul ouvrage est recensé, les autres étant situés en aval.

Cet ouvrage sur l'Ire en forêt domaniale se situe dans la parcelle 37 : seuil en pierre de taille et béton.

**Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers.**

Aléa	Caractéristiques dendrométriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Surface de peuplements par catégorie de maîtrise des aléas				
		Peupt adapté (ha)	Peupt utile (ha)	Peupt peu efficace (ha)	Peupt dangereux (ha)	Surface totale (ha)
Erosion crue torrentielle	Bassin versant : - couvert végétal bassin versant > 70%	642,51		274,49		917,1
	Peuplement : - Présence de plusieurs strates d'essences diversifiées - Couvert végétal de chaque ravine > 30% - Couvert forestier à proximité du cours d'eau	642,51		274,49		917,1

Les peuplements forestiers jouent un rôle de couverture boisée du bassin versant amont de l'Ire et participe ainsi à la régulation des crues torrentielles.



Voir la carte des aléas naturels recensés établi par le RTM

## TITRE 2 PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

### 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Production (ligneuse)</b>	
<p><b>Points forts</b> Régénération suffisante à 49% (30% épicéa, 26% sapin et 43% feuillus) Renouvellement acquis, 130 perches/ha (55% résineux, 45% feuillus) Forêt assez équilibrée, en essences (62% Résineux, 38% feuillus) Hétérogénéité des structures, forêt bien irrégularisée</p> <p><b>Points faibles</b> Forêt en phase de rajeunissement (surface terrière de 18,4 m<sup>2</sup>/ha soit 159 m<sup>3</sup>/ha). Régression de l'épicéa dans la composition des essences Taillis non exploité (ou trop ponctuellement)  Forêt ayant souffert de la tempête de 1999 et des attaques ultérieures du scolyte sur l'épicéa comme des sécheresses de 2003 et 2005  Mobilisation des bois : non exploitable sur 90 ha Route forestière d'accès à la forêt domaniale en mauvais état : nombreux ponts sur l'Ire dont l'entretien est coûteux, revêtement fort dégradé.</p>	<p><b>Futaie irrégulière</b> Développer la surface terrière (surface terrière objectif 20 - 25 m<sup>2</sup>/ha). Favoriser le mélange d'essences en favorisant l'épicéa, le sapin et le hêtre ainsi que les essences d'accompagnement (érables, frêne...) Avoir une sylviculture dynamique dans les feuillus (en particulier le hêtre) pour maintenir le mélange résineux/feuillus</p> <p>Recapitaliser les peuplements de la forêt, notamment ceux en surface sylvicole.</p> <p>Dynamiser la sylviculture du taillis (ou du TSF) chaque fois que le contexte économique le permet</p> <p>Equilibrer la répartition des espèces en faveur des essences les plus adaptées aux conditions stationnelles: sapin (constat déjà actuel) et des feuillus (hêtre et érables sycomores)</p> <p>Améliorer la desserte en: - interpellant les communes concernées sur une éventuelle cogestion de la route d'accès - transformant certaines pistes en routes (canton de la Pareillette) - développant l'exploitation à câble des parcelles les plus pentues - améliorant le stockage des bois (parcelle de l'ancienne scierie à valoriser pour ce faire, si possible en partenariat avec les communes forestières voisines)</p>
<b>Fonction écologique</b>	
<p>Forêt incluse dans la zone <b>Natura 2000</b> " Partie Orientale du Massif des Bauges" (ZPS et ZSC) dont la gestion est pilotée par le PNR des Bauges</p> <p>Forêt incluse dans la RNCFS des Bauges cogérée par l'ONF, l'ONCFS et le PNR des Bauges et réputée pour ses populations chamois et mouflon</p>	<p><b>En référence aux DOCOB existants:</b> Maintenir le traitement en futaie irrégulière avec mesure de préservation de biodiversité courante Interdire les coupes rases sur de grandes surfaces Pratiquer une gestion sylvicole adaptée au Sabot de Vénus et au Tétras lyre Maintenir des bois morts au sol pour la Rosalie des Alpes Poursuivre la création de clairières pour le tétras-lyre et la gélinotte. Mettre en oeuvre des méthodes alternatives au débardage tracteur (débardage par câble) Respecter les engagements de la charte N2000 des Bauges pris par l'ONF</p>

<b>Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles</b>	<b>Objectifs de gestion retenus</b>
<p>Présence de la réserve biologique domaniale mixte de 119,27 ha actuellement. (Arrêté ministériel du 10 décembre 1998)</p> <p>RBI ne répondant aux cahiers des charges du MEDD en 2010 car de surface inférieure à 100 ha</p> <p>RBI et RBD délimitées de façon trop complexe (délimitation actuelle alignée sur la cartographie des habitats trop complexe sur le terrain)</p>	<p>Agrandissement de la RBI au parcelles 6, 7p, 8p et 11p à des fins de conservation et de protection d'habitats prioritaires et d'espèces botaniques et animales inscrites sur la Directive (Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes, Tétrás Lyre, Gélinotte, Chouette de Tengmalm,...)</p> <p>Simplification des limites entre RBI et RBD pour faciliter la gestion de ces 2 entités, en s'appuyant sur une limite physique évidente (sentier existant)</p> <p>Réactualiser en conséquence le plan de gestion de la RBI et de la RBD à l'issu de cette révision d'aménagement</p>
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)</b>	
<p>La forêt est incluse dans le Parc Naturel Régional des Bauges.</p> <p>La forêt est parcourue par de nombreux sentiers de randonnée PDIPR entretenus par la Communauté de Communes de Faverges et par des entiers de gestion entretenus par l'ONF</p> <p>La forêt comprend plusieurs bâtis forestiers sous valorisés (2 chalets et 2 cabanes) sauf un chalet servant à l'accueil des chasseurs pour les stages de la RNCFS</p> <p>Paysage : sensibilité de proximité</p> <p>Pêche : l'Ire est loué à une association de pêche qui la met en réserve sur la partie domaniale</p>	<p>Préserver le paysage par une sylviculture en futaie irrégulière</p> <p>Gérer l'accueil de la fréquentation sur la forêt comme sur le massif, en créant des portes d'entrée (une porte d'entrée est identifiée en forêt domaniale de la Combe d'Ire dans le schéma d'accueil de la RNCFS réalisée en 2009) en partenariat avec le PNR des Bauges</p> <p>Entretien des équipements d'accueil existants (sentiers, bâti) en les développant sous réserve de partenariat avec les acteurs locaux</p> <p>Poursuivre l'activité piscicole</p>
<p>Présence de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges sur la totalité de la forêt domaniale.</p>	<p>Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux : stage de chasse – maintien en état du réseau de sentiers.</p> <p>Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées.</p> <p>Etre associé et favoriser les actions expérimentales dans le cadre de la RNCFS aux travaux.</p> <p>Sensibiliser les chasseurs à la gestion des équilibres sylvo-cynégétiques</p>
<p>Activité pastorale sur les parcelles 29 et 33 loués à un exploitant des Bauges.</p>	<p>Maintenir l'activité pastorale à des fins agricoles (production) mais aussi écologiques (entretien de certains espaces et habitats naturels sous forme de mesures agro environnementales territoriales)</p>

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Crues et érosion torrentielle	<p>Maintenir la futaie irrégulière avec bonne structuration par strates.</p> <p>Favoriser le mélange d'essences en favorisant les essences à enracinement favorable (sapin, hêtre).</p> <p>Assurer le maintien d'un couvert forestier de l'ordre de 70% (limiter la taille des trouées).</p>
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Incidences climatiques de la dernière décennie sur la forêt	Diversifier les essences sylvicoles objectifs.
Problèmes sanitaires sur les résineux (scolytes sur l'épicéa, gui sur le sapin)	Pratiquer une sylviculture de trouées et ne pas capitaliser de façon à réduire les risques liés aux évolutions climatiques constatées récemment.
Développement de certains pathogènes sur feuillus (frêne notamment) non constatés à ce jour.	Prendre des précautions en évitant la plantation de frêne

## 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière	367,67	578
Taillis simple	32,86	0
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>	<b>400,53</b>	<b>578</b>
Hors sylviculture	516,57	336,9
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>917,10</b>	<b>914,9</b>

### 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age Retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Epicéa		21,85	Sans objet : futaie irrégulière	50- 55	Feuillus divers sapin	4.5, 4.6
Sapin		8,08		50-55	Erable sycomore et feuillus divers	1.8, 6.3
Hêtre		315,41		50-55	Erable sycomore et feuillus divers	5.5, 5.6, 5.7, 5.8
Hêtre	Sylviculture extensive	11,43		35-40	Feuillus divers, et épicéa, sapin sauf 5.1	3.3, 5.1, 5.3
Erable sycomore	Sylviculture extensive <b>Habitat d'intérêt prioritaire</b>	38,45		-	Feuillus divers, épicéa, sapin	2.2, 2.3, 2.4
Tilleul	Sylviculture extensive <b>Habitat d'intérêt prioritaire</b>	5,31		-	Erable à feuille d'obier et feuillus divers	2.1
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>400,53</b>				

## 2.3 - Effort de régénération

Futaie irrégulière : (à suivi non surfacique du renouvellement)

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière ( <i>cible fixée par directive territoriale</i> )	18,3	20-30	0
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	49 %		1
Densité de perches ( <i>densité minimale fixée par directive territoriale</i> )	130 perches/ha	80 à 120 perches/ha	1
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	10 ha	Note forêt 1 =satisfaisant 0 = non satisfaisant	

## 2.4 - Classement des unités de gestion

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion linéaires.

### A – Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface par groupe (ha)
IRR1	IRR_RL	1	62,83	25,78	312,17
	IRR_RL	2	10,28	8,81	
	IRR_RL	3	19,65	16,38	
	IRR_RL	4	14,22	14,22	
	IRR_RL	5	10,02	7,16	
	IRR_RL	11a	16,61	8,67	
	IRR_RL	17	10,21	10,21	
	IRR_RL	18	16,79	12,21	
	IRR_RL	19	13,29	7,38	
	IRR_RL	20	6,51	3,91	
	IRR_RL	26	20,61	13,74	
	IRR_RL	27	23,97	18,33	
	IRR_RL	282	24,48	24,48	
	IRR_RL	301	24,68	20,57	
	IRR_RL	31b	19,89	19,89	
	IRR_RL	33a	3,2	2,98	
	IRR_RL	33b	10,21	7,45	
	IRR_RL	34	4	1	
IRR_RL	37	0,72	0,72		
IRR2	IRR_RC	7a	1,02	1,02	161,14
	IRR_RC	8a	1,03	1,03	
	IRR_RC	9	11,95	11,95	
	IRR_RC	10	10,89	9,53	
	IRR_RC	21	12,72	11,31	
	IRR_RC	22	17,07	15,17	
	IRR_RC	23	10,42	8,93	
	IRR_RC	24	16,33	14,85	
	IRR_RC	25	11,84	11,84	
	IRR_RC	251	10,05	8,61	
	IRR_RC	252	13,55	13,55	
	IRR_RC	281	10,09	10,09	
	IRR_RC	302a	22,18	18,53	
	IRR_RC	31a	12	12	
	TAILLIS	TAI_BD	302b	7	
TAI_BD		32	25,86	18,68	

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface par groupe (ha)
<b>HSP</b>	HSP_BD	29	111,52	0	<b>111,52</b>
<b>RBI</b>	HSI_BD	6	16,06	0	<b>116,94</b>
	HSI_BD	7b	11,88	0	
	HSI_BD	8b	25,28	0	
	HSI_BD	11b	9,4	0	
	HSI_BD	12a	1,22	0	
	HSI_BD	13	24,52	0	
	HSI_BD	14	9,74	0	
	HSI_BD	15a	14,43	0	
	HSI_BD	16a	4,41	0	
	<b>HSY1: RBD</b>	HSY_BD	12b	21	
HSY_BD		15b	28,58	0	
HSY_BD		16b	15,37	0	
<b>HSY2</b>	HSY_BD	29	115,62	0	<b>117,52</b>
	HSY_BD	36	0,75	0	
	HSY_BD	40	1,15	0	
<b>TOTAL</b>			<b>917,1</b>	<b>397,98</b>	<b>917,1</b>

Cette répartition des groupes peut être synthétisée comme suit:

Groupe	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)
<b>IRR1</b>	312,17	223,89
<b>IRR2</b>	161,14	148,41
<b>TAI</b>	32,86	25,68
<b>HSP</b>	111,52	0
<b>RBI</b>	116,94	0
<b>HSY1 (RBD)</b>	64,95	0
<b>HSY2</b>	117,52	0
<b>TOTAL</b>	<b>917,10</b>	<b>397,98</b>

## 2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 – 2030 (20 ans)

### 2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Les nouvelles parcelles à délimiter sont les suivantes : 34, 36, 37, 40.

La mise à jour du parcellaire devra également être opérée sur les parcelles 25, 28 et 30 divisées en deux (251 et 252, 281 et 282, 301 et 302).

◆ Les principaux types de travaux envisageables sont donc :

- entretien du périmètre et des parcellaires
- la création des nouveaux parcellaires

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON1	1	Création du nouveau parcellaire	13 km		13 000	I
FON2	1	Entretien du périmètre	30 km		19 500	E
FON3	2	Entretien du parcellaire existant	19 km		12 400	E
<b>Coût total FONCIER</b>					<b>45 000 €</b>	
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>2 300 €/an</b>	

◆ D'autres types d'actions à prévoir:

- la demande d'exonération de la TFNB sur la forêt domaniale de la Combe d'Ire a été obtenue en décembre 2009 pour une période de 5 ans en contrepartie de l'engagement de l'ONF vis-à-vis du respect des recommandations de la charte N2000 des Bauges. La reconduction de cet engagement devra être étudié et la sollicitation des dispositions fiscales qui en découlent également.

*(voir en annexe la charte N2000 des Bauges)*

## 2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

### A – Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est le **Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du Nord françaises (GSM)**.

### B – Coupes

#### Programme de coupes

Signification des codes type de peuplement

1<sup>er</sup> terme structure : I = irrégulier

2<sup>e</sup> terme composition essences :

EPC = épicéa, ESP = épicéa sapin mélangés (épicéa majoritaire), HET = hêtre, HSE = hêtre sapin épicéa mélangés, S.P = sapin, SPE = sapin épicéa mélangés (sapin majoritaire), A.F = autres feuillus, A.R = autres résineux,

3<sup>e</sup> terme calibre :

P = petits bois, M = bois moyens, G = gros bois, T = très gros bois, I = irrégulier pas de prépondérance d'une catégorie,

4<sup>e</sup> terme capital :

peuplement 1 = à capitaliser, 2 = dont le capital est proche de l'objectif, 3 = à décapitaliser, X = non défini.

## Coupes programmables par années

Années	Unité de gestion		Classement	Type de peuplement (1)	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - ITTS - Précautions
	Parcelle	UG						
2011	7	a	IRR2	f. irrégulière épicéa diam divers	irrégulière	1,02	1,02	
2011	8	a	IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers	irrégulière	1,03	1,03	
2011	252		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	13,55	8,13	enjeux signalés : biodiversité-
2012	21		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	12,72	9,89	enjeux signalés : paysage-
2012	22		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	17,07	11,00	
2012	24		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	16,33	11,88	enjeux signalés : biodiversité-
2013	23		IRR2	f. irrégulière sap+épicéa diam divers à capitaliser	irrégulière	10,42	7,44	enjeux signalés : biodiversité-
2013	302	a	IRR2	f. irrégulière hêtre diam divers à capitaliser	irrégulière	22,18	5,69	enjeux signalés : paysage-biodiversité-
2013	302	b	TAILLIS	taillis à capitaliser	taillis	7,00	7,00	enjeux signalés : biodiversité-
2014	9		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	11,95	10,76	
2014	10		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	trouées	10,89	6,81	
2014	25		IRR2	f. irrégulière sap+épicéa diam divers ~vol objectif	irrégulière	11,84	10,15	
2014	32		TAILLIS	taillis épicéa PB à capitaliser	taillis	25,86	15,08	
2015	2		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	10,28	2,94	
2015	3		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	19,65	11,46	
2015	4		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	14,22	14,22	
2015	5		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	10,02	5,73	enjeux signalés : biodiversité-
2016	26		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	20,61	4,12	enjeux signalés : paysage-biodiversité-
2016	27		IRR1	f. irrégulière sap+épicéa diam divers ~vol objectif	trouées	23,97	16,92	enjeux signalés : biodiversité-
2017	251		IRR2	f. irrégulière épicéa+sap diam divers ~vol objectif	irrégulière	10,05	8,61	
2017	281		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	10,09	10,09	
2018	31	a	IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	12,00	12,00	enjeux signalés : paysage-
2018	282		IRR1	f. irrégulière sap+épicéa diam divers ~vol objectif	irrégulière	24,48	22,95	enjeux signalés : biodiversité-
2019	301		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	24,68	13,71	enjeux signalés : biodiversité-

Années	Unité de gestion		Classement	Type de peuplement (1)	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - ITTS - Précautions
	Parcelle	UG						
2020	17		IRR1	f. irrégulière sap+épicéa diam divers à capitaliser	irrégulière	10,21	3,40	enjeux signalés : paysage-
2020	18		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	16,79	4,58	enjeux signalés : paysage-biodiversité-
2020	19		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à décapitaliser	irrégulière	13,29	5,91	enjeux signalés : paysage-biodiversité-
2021	1		IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	62,83	14,50	
2021	37		IRR1	f. irrégulière sap+épicéa MB à capitaliser	irrégulière	0,72	0,72	
2022	11	a	IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	trouées	16,61	5,78	
2022	20		IRR1	f. irrégulière sapin diam divers ~vol objectif	trouées	6,51	2,60	enjeux signalés : biodiversité-
2023	302	a	IRR2	f. irrégulière hêtre diam divers à capitaliser	irrégulière	22,18	5,69	enjeux signalés : paysage-biodiversité-
2024	33	a	IRR1	f. irrégulière épicéa diam divers à capitaliser	irrégulière	3,20	2,98	
2025	25		IRR2	f. irrégulière sap+épicéa diam divers ~vol objectif	irrégulière	11,84	10,15	
2025	32		TAILLIS	taillis épicéa PB à capitaliser	taillis	25,86	15,08	enjeux signalés : paysage-
2026	7	a	IRR2	f. irrégulière épicéa diam divers	irrégulière	1,02	1,02	
2026	8	a	IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers	irrégulière	1,03	1,03	
2026	23		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	10,42	7,44	enjeux signalés : biodiversité-
2026	34		IRR1	f. irrégulière sap+épicéa diam divers ~vol objectif	irrégulière	4,00	1,33	
2027	21		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	12,72	9,89	
2027	22		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers à capitaliser	irrégulière	17,07	11,38	
2027	24		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	16,33	11,88	enjeux signalés : biodiversité-
2027	252		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	13,55	8,13	enjeux signalés : biodiversité-
2028	31	a	IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	12,00	12,00	
2028	31	b	IRR1	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers	irrégulière	19,89	15,11	
2029	9		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	11,95	10,76	
2029	10		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	trouées	10,89	6,81	
2030	251		IRR2	f. irrégulière épicéa+sap diam divers ~vol objectif	irrégulière	10,05	8,61	
2030	281		IRR2	f. irrégulière feuil.+rés. diam divers ~vol objectif	irrégulière	10,09	10,09	
<b>TOTAL</b>						<b>682,96</b>	<b>415,50</b>	

## Volume présumé récoltable

Groupe	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)		dont volume taillis et petite futaie à récolter	
	moyenne annuelle (m3/an)	durant l'aménagement (m3)	moyenne annuelle (m3/an)	durant aménagement (m3)	moyenne annuelle (m3/an)	durant aménagement (m3)
IRR1	433	8 660	351	7 010	0	0
IRR2	643	12 850	525	10 490	10	200
TAILLIS	25	500	0	0	25	500
Total	1 101	22 010	875	17 500	35	700

soit un prélèvement de : 42 m3/ha parcourus en coupe durant l'aménagement

### Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique du volume de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issus des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi.

Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 10% pour les résineux et de 50% pour les feuillus. La valorisation en bois-énergie est donc possible notamment pour les coupes à câble, afin de réduire le volume des rémanents abandonnés, cause potentielle d'embâcles dans cette forêt à fonction de protection contre l'érosion torrentielle.

**Il est à noter que les prévisions de récoltes ne pourront être atteintes que si les projets de desserte sont réalisés.**

### Mode de mobilisation de la ressource

Sur le groupe IRR1, la majorité des coupes pourra se faire à tracteur.

Le recours à la vidange par câble mâât restera nécessaire sur le groupe IRR2 malgré l'amélioration de la desserte terrestre. Le développement du débardage par câble proposé par le présent aménagement est aussi une volonté de limiter le recours à la création de desserte nécessaires aux enjeux de la mobilisation des bois sur la forêt domaniale, et de respecter les engagements de la charte N2000.

Le recours au lançage sera de la même façon limité au strict nécessaire et si possible proscrit, compte tenu des dégâts engendrés sur les arbres restants. La commercialisation des bois façonnés bord de route sera alors privilégiée.

Pour le taillis, la vente bois sur pied sera privilégiée.



Voir en annexe la carte de la desserte et des unités de vidange

## C – Desserte

### Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
<b>Routes forestières</b>							
	1	Réfection du tronçon Martinet-Brédiaire	p 34 à 20	1700		10 000	I
	1	Empierrement du pont à Serraz à la route des Rattiers et renvois d'eau		3000		40 000	I
	1	Empierrement et renvois d'eau de la Paraillette	p 301-27	930		30 000	I
	1	Empierrement de la piste de la Pareillette en route	p 282	700		50 000	I
<b>Pistes forestières</b>							
		Création de piste	p 31	200		6 000	I
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>							
...	En continu	Entretien ou réfection des ponts				Non chiffré	E
<b>Entretien courant du réseau</b>							
	En continu	Entretien des routes et pistes sur l'ensemble de la forêt	Forêt	17 000 RGR 18 000 Piste		60 000	E
	En continu	Entretien des sentiers de gestion	Forêt	8 600		50 000	E
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						<b>240 000€</b>	
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						<b>12 000 €/an</b>	

Plusieurs projets présentent un intérêt commun avec la gestion des forêts communales voisines présentes dans la Combe d'Ire:

- création de route à camion sur la piste des Repleins
- ré aménagement de la place de dépôt en parcelle 36.

Des évaluations d'incidence seront opérées pour chaque projet, au fur et à mesure que ces derniers seront mieux identifiés dans leur conception technique (nature de l'ouvrage, relevé de tracés,...). D'ores et déjà, la présence des habitats prioritaires présents sur la forêt (forêts de ravins,...) desserte a été déjà prise en compte par :

- la localisation de ces projets
- la nature de ces projets qui consistent en majorité en des réfections d'ouvrages existants (transformation pistes en route)

La recherche de cofinancement avec les communes forestières concernées (Doussard, Giez, Chevaline) devra être recherchée.



Voir en annexe la carte de la desserte et des unités de vidange

## D – Travaux sylvicoles

Le tableau regroupe l'ensemble des travaux sylvicoles.

Ceux-ci seront consacrés en priorité aux dégagements et nettoiements, dépressages à réaliser sur les jeunes peuplements.

La finition de ces travaux sera limitée afin de ne pas "trop bien nettoyer" les jeunes semis ou perches et limiter ainsi l'impact possible du grand gibier sur la flore forestière.

La régénération se fera en priorité par voie naturelle. Si des plantations s'avèrent malgré tout nécessaires, faute d'une régénération naturelle suffisante notamment sur les zones supérieures de la hêtraie-sapinière drainée, on aura recours à des essences locales (le frêne sera exclu des essences à planter tant que les problèmes phytosanitaires sur cette espèce seront identifiés) et conformes aux recommandations de la charte N2000 des Bauges Ces plantations se feront pour bouquets mono spécifiques.

Travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code*	Libellé*					
SYL1	Dégagement	2.3.4.5.23.25.251.252.281.282.27.26.21.22.301	30	Mise en lumière semis d'ormes et des fruitiers	1500	45 000
SYL2	Nettoiement dépressage	2.3.4.5.23.25.251.252.281.282.27.26.21.22.301	30	Mise en lumière semis d'ormes et des fruitiers et saules (gélinotte)	1340	41 000
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>86 000</b>
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>4 300</b>

Rmq.: Tous ces travaux sont des travaux d'investissement (I)

## 2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

### A – Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Les directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service de l'ONF relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière seront appliquées, notamment les préconisations du GSM Alpes du Nord pages 250 à 265 (maintien d'arbres morts ou à cavités, mise en place d'îlots de vieux bois, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau, ...).

La forêt est située en site Natura 2000 et l'ONF s'est engagé par signature de la charte dès décembre 2009 sur la charte Natura 2000 validée en octobre 2009 par le Comité de pilotage du site N2000 des Bauges. On appliquera les dispositions de cette charte commune à la ZSC et à la ZPS. Les principales préconisations applicables aux milieux forestiers sont les suivantes :

- Favoriser le mélange d'essences
- Préférer la régénération naturelle, sinon préférer des essences locales ou adaptées
- Promouvoir les traitements irréguliers
- Prendre en compte la vulnérabilité des forêts de ravin
- Préserver les berges des cours d'eau et les milieux humides lors des exploitations forestières,
- Favoriser l'entretien des torrents
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les cahiers des charges des travaux forestiers, préférer les huiles biodégradables
- Respecter au maximum les sols et les pistes lors des travaux en forêts, ne pas exporter la totalité des rémanents, remettre en état les pistes après exploitation
- Laisser sur pied des arbres à cavité abritant et quelques bois morts
- Eviter de stocker le hêtre façonné (bois de chauffage) en forêt après début juillet (préservation de la Rosalie des Alpes).
- Pas de coupes rases de plus de 1 ha d'un seul tenant
- Préférer les huiles biodégradables et éviter les produits phytosanitaires

Enfin, les recommandations de la charte N2000 des Bauges, dont l'ONF est signataire de puis 2009 sur la forêt domaniale de la Combe d'Ire, seront respectées.

*Voir en annexe la charte N2000 des Bauges signée par l'ONF pour la forêt domaniale de la combe d'Ire.*

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	-
	Réserves biologiques dirigées :	64,95
	<b>Total</b>	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS = parcelle)	-
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée *	116,94
	Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme (groupe HSY-LE libre évolution)	-
	<b>Total</b>	<b>181,89</b>

## B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

### Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
	1	Entretien des mares à tritons F22702	parcelles 282, 31, 301	5	Contrat Natura 2000 en cours	3 000
	1	Entretien milieu ouvert F22701- Gélinotte	parcelles 31, 301 et 302	1,1 ha	Contrat Natura 2000 en cours	15 000
	2	Entretien des travaux de marquages abattages ou taille sans enjeu de production F22705 - Tétrás lyre	parcelle 33	3,5 ha	Contrat Natura 2000 en cours	5 000
	1	Ouverture de trouées dans les stations à Sabot de Vénus (hors rdd)		2	Contrat Natura 2000 possible	2 000
<b>Autres actions</b>						
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						<b>25 000</b>
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						<b>1 250</b>

Une bonne partie de ces actions est éligible aux contrats N2000 forestiers ou environnementaux qu'il conviendra de monter pour financer ces travaux.

## C – Réserves biologiques

Les réserves biologiques doivent faire l'objet d'un plan de gestion spécifique (référence : instructions 95-T-32 Réserve biologique dirigée ; 98-T-37 Réserve biologique intégrale).

A l'issue de la présente révision d'aménagement de la forêt domaniale de la Combe d'Ire, laquelle propose donc l'extension de la RBI et la simplification des limites entre RBI et RBD, il sera entrepris la révision du plan de gestion de la RBI et la RBD originelle (116,42 ha) instauré après arrêté ministériel du 10 décembre 1998 pour :

- adapter le plan de gestion aux nouveaux périmètres RBD et RBI proposés
- faire un premier bilan

Le plan de gestion existant de la RBI/RBD de la Combe d'Ire a été rédigé en 1996. Il devra être révisé en 2011, notamment compte tenu de l'extension de la RBI et de la modification du périmètre de la RBD.

Pour la réserve biologique domaniale intégrale, la mise en œuvre du protocole COST4 sera entreprise pour évaluer la biomasse de bois mort.

La programmation d'une nouvelle série d'inventaires sur la RBI et la RBD sera pertinente, avec comme objectifs:

- faire un comparatif avec l'état "zéro" des richesses écologiques déjà inventoriées au moment de la création de la RBI/RBD
- compléter l'état "zéro" des nouvelles surfaces proposées en RBI et RBD
- compléter la nature scientifique des inventaires non réalisées à ce jour : chiroptères non étudiés à ce jour, champignons,...

Le nouveau plan de gestion de la nouvelle RBI/RBD prévu en 2011 de la Combe d'Ire arrêtera ce plan d'actions.

## D– Documents techniques de référence

- GSM Alpes du Nord notamment pages 250 à 265.

- Volet forestier du DOCOB du site Natura 2000 S15 FR8202002 et FR8212005 " Partie Orientale du Massif des Bauges " validé en février 2004.

- Charte Natura 2000 du site S15 Partie Orientale du Massif des Bauges commune à la ZSC (Habitat) FR8202002 et à la ZPS (Oiseaux) FR8212005 ZSC consultable sur le site du PNR Bauges :  
<http://www.parcdesbauges.com/nature/natura-2000/charte-natura-2000-engagez-vous-en-faveur-de-la-biodiversite.html>

## 2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A – Accueil et paysage

La forêt est incluse dans le PNR Bauges hors zone de paysage remarquable au titre de la Charte du parc. Le traitement en futaie irrégulière avec limitation de la taille unitaire des trouées entre 10 et 20 ares selon les types de peuplement (fonction de protection, voir plus loin) est de nature à réduire sensiblement l'impact visuel des coupes.

L'objectif de mélange d'essences feuillus/résineux favorise la diversité de l'aspect de la couverture forestière, notamment en automne.

On appliquera les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises pour les actions en faveur du paysage (page 269 et suivantes). Il n'est pas prévu d'autres dispositions particulières en faveur de la préservation des paysages.

La forêt est parcourue par un réseau de sentiers utilisés par les randonneurs et les chasseurs. Certains de ces sentiers sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. L'accès à ces sentiers situés dans la réserve de chasse et de faune sauvage des Bauges sont à réglementer, conformément à la convention Etat (ONF) / ONCFS en date du 11/07/1974 concernant la réserve nationale.

La circulation sur la voirie forestière en forêt domaniale est réglementée par arrêté préfectoral. Un parking et une barrière à l'entrée de la forêt domaniale nécessitent des aménagements (barrière située sur terrain privé à déplacer).

Un soin particulier sera apporté à l'exploitation et aux travaux à proximité des sentiers et des routes (traitement des lisières).

#### Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>							
ACC1	2	Passerelles	P11 et 7	2		14 000	E
ACC2	2	Entretien des bâtiments	Brédiaire p23 Pavillon de la Grand'combe p32	2		4 000	E
		Entretien des sentiers touristiques PDIPR*	Ensemble de la domaniale			18 000	E
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						<b>36 000</b>	<b>E</b>
<b>Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						<b>1 800</b>	<b>E</b>

Passerelles p11 et 7: un financement sera recherché en partenariat avec les communes ou communauté de communes concernées

Un projet PER est à l'étude pour un schéma d'hébergement au niveau du Parc avec un accueil dans la Combe d'Ire dans le pavillon de la Grand'Combe.

\* A prévoir en cas de convention avec la communauté de commune. Actuellement le balisage des sentiers est réalisé par la communauté de communes mais une convention doit être signée pour réglementer l'entretien en forêt domaniale.

En parallèle, un schéma d'organisation de l'accueil du public dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges et sa proche périphérie réalisé par l'ONF en 2009 a prévu des travaux d'aménagement sur l'ensemble des la réserve et notamment sur la Combe d'Ire:

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACC1	1	Sur-largeurs sur la RF + poteau de signalisation	6		5 815	I
ACC2	1	Signalisation des regards	22		4960	I
ACC3		Réfection du ponceau du Nant Borian	1		500	I
ACC4	1	Réfection du pont n°2	16 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	2720	I
ACC5	1	Ponceau du Creux de la Pierre	3 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	510	I
ACC6	1	Réfection du pont n°4	14 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	2380	I
ACC7	1	Réfection du pont n°8	30 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	5100	I
ACC8	1	Ponceau fond de Nant	3 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	510	I
ACC9		Ponceau Mont Benoît 1	9 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	1530	I
ACC10	1	Ponceau Mont Benoît 2	9 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde	1530	I
ACC11	1	Pont n°9	22 m		3740	I
ACC12	1	Ponceau du Martinet	2 m	Fourniture et mise en place d'une rambarde à l'aval	340	I
ACC13	1	Création du parking de la Côte de l'Ile	20 places	Matérialisation des places - voie d'accès - Fourniture et mise en place d'1 panneau « parking » - remplacement de la barrière	15 000	I
ACC14	1	Parking de Tarfet	3 places	Fourniture et mise en place d'1 panneau « parking »	850	I
ACC15	2	Parking de Sellière domaniale	2 places	Fourniture et mise en place d'1 panneau « parking »	4 200	I
ACC16	1	Création de l'aire de pique nique de la Côte de l'Ile	1	Cf étude	8 100	I
ACC17	2	Création de l'aire de pique nique de Seillière	1	Cf étude	2 800	I

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACC18	1	Création de l'aire de pique nique du Martinet	1	Cf. étude	7 100	I
ACC19	2	Toilettes sèches du parking et de l'aire de pique nique de la Côte de l'île	1	Fourniture, livraison et mise en place	37 000	I
ACC20	2	Zone d'arboretum de la côte de l'île	10	Fauche de la zone. Fourniture et mise en place de plaques d'arboretum	3 540	I
				Fourniture et mise en place d'un garde corps de protection le long de l'île entre l'arboretum et la route	15 350	
ACC21	1	Création d'un sentier du Martinet au départ des Repleins à Fontaine Guebey	220 ml	Cf. étude	2 500	I
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>					<b>125 600</b>	
<b>Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>					<b>6 280</b>	

## C – Chasse – Pêche

### Chasse

#### ◆ Etat des lieux

99% de la forêt est située dans la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges gérée conjointement par l'ONF, l'ONCFS et le PNR Bauges. La forêt domaniale représente 17 % du territoire de la réserve.

La réserve nationale de faune des Bauges a été instituée par arrêté ministériel du 30 mars 1955 pour une durée de 18 années. Elle a été ensuite prorogée par plusieurs arrêtés ministériels.

#### ◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

La régulation des ongulés est assurée lors des stages de chasse en licence guidée par les agents de l'ONF (école de chasse), avec l'appui de l'ONCFS et des chasseurs du GIC des Bauges. La chasse à l'arc est pratiquée également.

Sur les 5 171 ha de la RNCFS des Bauges, l'objectif est d'atteindre des prélèvements suffisants par rapport aux plans de chasse fixés. Ci-après le plan de chasse 2008/2009 sur l'ensemble de la RNCFS des Bauges:

- chamois : 111 prélèvements sur 180 attributions
- mouflon : 35 prélèvements pour 40 attributions
- chevreuil : 5 prélèvements pour 15 attributions
- sanglier : 7 prélèvements hors attributions

- cerf : 2 attributions non réalisées

Saison 2008-2009 : 2 chevreuils, 25 chamois, 10 mouflons sur la Combe d'Ire (1chv+1cham à l'arc)

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse à l'arc	1 à 2 animaux/an		Néant (*)
Chasse à tir à l'approche et à l'affût	Env. 30 animaux/an		

(\*) Les recettes de chasse guidée recouvrent les frais de personnels (guides de chasse notamment) et de ce fait, le bilan financier net est faiblement positif. L'ONF est en négociation avec l'ONCFS pour une participation financière de l'ONCFS à la location des terrains domaniaux inclus dans la RNCFS.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
<b>Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique</b>							
CH1		Recépage des recrus de végétation dans les trouées			Amélioration de la qualité du gagnage lors des travaux de dégagements	10 000	I
		Entretien de bâtiment	Plan du Tour p 31	1		5 000	E
<b>Coût total CHASSE (€)</b>						<b>15 000</b>	
<b>Coût* moyen annuel CHASSE (€/an)</b>						<b>750</b>	

Les actions spécifiquement dédiées à l'activité cynégétique dans le cadre des stages (guide de chasse) et aux suivis scientifiques (comptages, prélèvements,...) mis en œuvre par l'ONF ne figurent pas à l'aménagement.

## Pêche

Les adhérents de l'AAPPMA Annecy rivières louent le lot de pêche domaniale de l'Ire, classée en catégorie 1, notamment compte tenu des zones de frayères de la truite sur ce torrent.

Le loyer de cette location est en 2010 de: 150 €/an

Ce lot est mis en réserve sur toute la domaniale depuis le Martinet jusqu'aux sources de l'Ire.

## D – Pastoralisme

### ◆ Etat des lieux

Une surface de 25 ha au niveau du col du Chérel est en location avec le GAEC du Rocher présidé par l'alpagiste Denis JANIN. Cette concession initiée avec cet alpagiste depuis 1996 a été renouvelée en 2009 pour courir jusqu'en 2012, avec un prix de location initial de 500 €/an. Cet alpage est un alpage laitier concédé pour la partie domaniale pour 60 vaches laitières (fabrique sur place de la tomme des Bauges).

L'accès à cet alpage se fait par :

- la route forestière de la Combe d'Ire depuis Doussard
- la route sylvo-pastorale depuis Jarsy

Les conditions mentionnées à la pratique pastorale signifiées par l'ONF pour cet alpage sont:

- la charge maximale de 60 bovins

- la mise en pâturage après le 31 juillet pour la partie col du Chérel
- la mise en pâturage de la partie Grand Combe seulement à partir du 1er juillet

pour prendre en compte la présence du tétras et des pelouses à orchidées sur cet alpage.

La pratique pastorale permet le maintien de milieux ouverts favorables également à la qualité des paysages.

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Alpage de Chérel	25 ha	Incidence positive du pastoralisme sur la qualité des milieux écologiques et des paysages sous réserve du respect de règles à définir conjointement entre l'ONF, l'alpagiste et les politiques pastorales d	1250
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	
Parcours pastoraux du site	111 ha		

L'unité pastorale correspondant à l'exploitation de ce GAEC représente une surface disponible évaluée à une surface de plus de 100 ha (111 ha). L'unité pastorale cartographiée par le PNR des Bauges se développe au delà de la forêt domaniale sur des parcelles privées pour représenter une surface estimée à 150 ha.

La pratique du pastoralisme au col de Chérel permet de maintenir des milieux ouverts favorables notamment au tétras-lyre et au sabot de Vénus.

Dans le cadre du DOCOB du site N2000, l'alpage domaniale bénéficie de mesures agro-environnementales dont la réalisation d'un plan de gestion de cet alpage prenant en compte la richesse écologique du site.

En 2009, l'ONF avec le soutien important du PNR des Bauges a pu créer une réserve d'eau indispensable à la poursuite de l'exploitation pastorale sur le col de Chérel.

L'enjeu pour les 20 prochaines années est de conserver une activité pastorale sur le site de Chérel et de la Grand Combe.

Cela passe par:

- la reconduction de la concession de pâturage avec le GAEC du Rocher
- l'instruction de mesures agro-environnementales en faveur de l'alpagiste en place
- l'entretien régulier de la desserte sylvo-pastorale des deux côtés du col de Chérel
- le déboisement de zones en cours d'enrichissement
- l'adaptation des parcours permettant la conduite des alpages aux contraintes écologiques présentes
- la modernisation du bâti pastoral mis à disposition de l'alpagiste.

Travaux (contrat MAE t) estimés financés par l'octroi de subventions PDRH: **1.000 €/an**  
 Dépenses PASTORALISME restantes pour l'ONF en matière pastorale estimées à : **1.000 € /an**

Toutes ces mesures ne pourront être mises en oeuvre qu'avec le concours et le soutien du PNR des Bauges dans la recherche de financements en faveur des politiques pastorales.

Données et cartographies pastorales :

*Se référer aux documents de gestion des milieux pastoraux établis par le PNR des Bauges.*

## 2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

### A – Actions relevant de la sylviculture

On appliquera les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises relatives aux risques naturels (pages 194 à 197), aux crues torrentielles et érosion (pages 206 à 209) et à la stabilité des peuplements (pages 176 à 179) dont les principales sont :

- traitement en futaie irrégulière,
- mélange d'essences en favorisant les essences à bon enracinement (hêtre, sapin),
- maintien de plusieurs strates d'essences diversifiées,
- maintien d'un couvert > 70%,
- limiter les trouées entre 10 et 20 ares selon l'état des peuplements.

### B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

En parcelle 37, présence d'un seuil bétonné, à entretenir par le service RTM.

## 2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Malgré la présence d'une population importante d'ongulés dans la RNCFS, il n'y a pas aujourd'hui de problème d'équilibre sylvo-cynégétique majeur. Le cerf est encore marginal et les autres espèces présentes impactent peu le renouvellement des peuplements forestiers. Des abrutissements importants sont toutefois constatés localement sur les jeunes pousses et un suivi de cet équilibre sylvo-cynégétique déjà engagé au travers des recherches menées par l'ONCFS sur la RNCFS des Bauges devra être poursuivi.

Voir dans le chapitre Travaux sylvicoles les recommandations qu'il convient désormais d'appliquer pour limiter l'impact du grand gibier sur les jeunes peuplements.



*Voir en annexe la carte des dégâts de gibier recensés sur semis*

### C – Crises sanitaires

- ◆ Crises sanitaires subies par la forêt.

Des attaques importantes de scolytes sur l'épicéa ont été plus marquées après la tempête de 1999 sur les forêts touchées par les chablis, dont la forêt domaniale. Ces phénomènes se sont amplifiés sur l'ensemble des forêts du pourtour du lac d'Annecy lors des sécheresses de 2003 et de 2005. Le déficit hydrique, conséquence du changement climatique, constitue un facteur aggravant.

Les mesures à mettre en œuvre pour limiter les effets de l'évolution climatique sont les suivantes :

- Limiter le matériel sur pied en station à faible réserve utile ou en basse altitude tout en conservant un couvert suffisant (rôle de protection contre l'érosion)
- Stabiliser le peuplement en réduisant le rapport H/D par des éclaircies dynamiques (feuillus : H/D < 80 - résineux : H/D < 65)
- Favoriser le mélange des essences
- Récolter les peuplements vieillissants dont la capacité de réaction à une perturbation diminue au fil du temps et dont la destruction engendre une perte financière importante

- ◆ Documents de référence.

Voir les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises relatives aux risques sanitaires pages 164 à 169.

## 2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2007-2011 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

## 2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

### Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés*	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion",	Création de desserte	Maintien en libre évolution de cet habitat Pas de création de desserte dans ces habitats	Positif
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Futaie irrégulière		Neutre
Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	Futaie irrégulière		Neutre
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	Futaie irrégulière		Neutre
Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin	Futaie irrégulière		Neutre
Gelinotte des bois	Futaie irrégulière par trouées (coupe à câble) Recépage de trouées (gagnage des ongulés)	Ouverture de trouée (sous réserve de financement)	Positif
Tétras lyre	Dérangement par création de desserte	Ouverture de trouée (sous réserve de financement N2000)	Neutre à négatif négligeable
Pic noir	Diamètre d'exploitabilité résineux 50-55	Maintien d'arbres à cavité >RBI Importante surface hors sylviculture	positif
Chouette de Tengmalm	Diamètre d'exploitabilité résineux 50-55	Maintien d'arbres à cavité >RBI Importante surface hors sylviculture	positif
Circaète Jean le Blanc	Dérangement par création de desserte	RBI	Neutre (nidification non connue sur la forêt)
Rosalie des Alpes	Exploitation des feuillus	Ne pas stoker de feuillus façonnés à partir de juillet Maintien d'arbres morts	Neutre
Sabot de Vénus	Futaie irrégulière Maintien d'un couvert > 70% Création de desserte	Amélioration de l'habitat (sous réserve de financement) Prise en compte de la présence de l'espèce dans le projet de desserte	Neutre à négatif négligeable
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>		<b>oui</b>

Le traitement en futaie irrégulière avec pratique de coupes à câble par trouée permettra de maintenir l'état de conservation des habitats de hêtraie et de pessière d'altitude.  
Le maintien en libre évolution de la tillaie d'éboulis et forte pente correspond aux préconisations du DOCOB du site N2000 des Bauges.

Malgré le maintien d'un couvert global supérieur à 70% pour améliorer l'efficacité de la fonction de protection contre l'érosion, l'ouverture de trouées à divers titres (exploitation par câble, gagnage pour ongulés, opérations spécifiques en faveur de l'avifaune) sera favorable à la gélinotte et au tétras Lyre. Le maintien d'un couvert dense est défavorable au Sabot de Vénus qui se développe dans des peuplements relativement ouverts. Néanmoins, le couvert sera plus lâche sur stations à faible réserve utile (amélioration de la résistance sanitaire) et les sites à Sabot de Vénus pourront faire l'objet de travaux spécifiques en faveur de l'espèce sous réserve de financement.

Le maintien d'arbres à cavité et d'arbres morts ainsi que la mise hors sylviculture de plus de la moitié du territoire de la forêt domaniale (partie partiellement boisée) sont des éléments favorables aux oiseaux cavernicoles et aux insectes, notamment à la Rosalie des Alpes. Cette espèce bénéficie en outre de mesure particulière en sa faveur : l'évacuation hors forêts des hêtres façonnés avant juillet.

La création de desserte génère un risque de destruction d'espèces protégées. Il est prévu la prise en compte de la présence du sabot de Vénus lors de la définition du projet. L'extension du réseau de desserte aura tendance à augmenter le dérangement préjudiciable à la faune. L'interdiction de circulation des véhicules motorisés atténue cet impact.

**L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB. L'aménagement n'engendre pas d'effets notables dommageables sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.**

### **2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier**

Seul la protection de la faune et de la flore est concernée.

**L'aménagement forestier est compatible avec les réglementations citées ci-avant.**

Document réalisé avec l'appui des services suivants :

- Roland DELUERMOZ, agent patrimonial en charge de la forêt domaniale de la Combe d'Ire
- l'ensemble des personnels de l'UT de Bauges-Aravis
- Sandrine GIROD et Gérard HELL du service SIG de l'ONF 74

Avec les données du :

- PNR du massif des Bauges

Signatures et mention des consultations réglementaires :

<b>Document rédigé le :</b>	11 janvier 2011	Par :	Séverine BESSARD Chef de projet Aménagements
<b>Vérifié le :</b>	12 janvier 2011	Par :	Claude Lebahy Responsable Service Forêt ONF 74
<b>Proposé le :</b>	13 janvier 2011	Par :	Jean-François LAFITTE Directeur d'Agence ONF 74

**Consultation des communes de situation et des communes limitrophes :**

Le 16 février 2011, en mairie de Doussard, en présence des représentants de:

- la Commune de Giez
- la commune de Chevaline
- la commune de Jarsy
- la commune de Lathuile
- le Syndicat du Planay
- PNR du Massif des Bauges

**Bilan de la consultation des communes :**

La réunion de consultation des communes a été l'occasion de réunir les communes locales qui sont concernées par la forêt domaniale de la Combe d'Ire, soit pour accéder à leur domaine forestier ou pastoral en empruntant la route forestière de la Combe d'Ire, soit au titre des tirs de régulation des cheptels dans la RNCFS des Bauges via leurs ACCA, soit comme site de réputation touristique et écologique, soit par les activités de loisirs pratiquées par leurs habitants ou vacanciers. Le Conseiller Général de Faverges assistait également à la réunion.

Après une présentation de la forêt domaniale et du plan d'aménagement 2011-2030, les débats ont essentiellement porté sur :

**- la nécessaire réfection et les entretiens de la route forestière de la Combe d'Ire**, laquelle sur 3 km est ouverte à la circulation publique malgré un état fort dégradé et des équipements de sécurité insuffisants (garde-fous des ponts). A cette question, chacun a convenu de l'importance de cette route comme des équipements proposés dans le présent aménagement (place de stockage, amélioration de la desserte sur le canton de Repleins,...), lesquels concernent d'une façon ou d'une autre l'ensemble des propriétaires forestiers de la Combe d'Ire, publics ou privés, forestiers ou pastoraux. Cette route d'accès à la Combe d'Ire en fait un porte d'entrée réputée du massif des Bauges (entre Trélod et Arcalod). Mais, au même titre que l'ONF, les collectivités locales ont rappelé leurs actuelles et futures contraintes budgétaires. La nécessité d'une réflexion partagée sur les orientations à donner à cette route multifonctionnelle et d'intérêt général a été cependant admise par tous. L'outil "schéma de desserte" présenté par l'ONF et le PNR des Bauges a été bien compris comme un moyen d'engager une réflexion collégiale sur les problématiques d'aménagement non seulement de la forêt domaniale mais aussi de l'ensemble des massifs forestiers et pastoraux de la Combe d'Ire. Les acteurs locaux ont également bien saisi l'intérêt d'un

schéma de desserte pour favoriser une démarche partenariale, faciliter les possibilités d'entretien des dessertes communes comme pour faciliter la mobilisation des financements extérieurs nécessaires à la réalisation des travaux qui seront nécessairement adoptés.

- ***l'organisation de l'accueil du public dans la Combe d'Ire***, les communes étant attentives sur la nécessité d'aménagements touristiques bien identifiés (avec rappel des réglementations prévalant sur la Combe d'Ire comme des conduites respectueuses de la faune et de la flore à adopter) mais aussi sur la maîtrise de la fréquentation du public sur la route forestière et les sentiers existants

- ***la sensibilité des élus présents à la valeur patrimoniale et aux richesses écologiques de la Combe d'Ire*** et à leurs réelles prises en compte par cet aménagement, notamment avec l'extension de la RBI proposée.

## **ANNEXES CARTOGRAPHIQUES**

- **Carte de situation de la forêt**
- **Plan forestier**
- **Carte des enjeux environnementaux**
- **Carte des aléas naturels**
- **Carte des stations forestières**
- **Carte des structures forestières (types de peuplements)**
- **Carte des essences forestières**
- **Carte des surfaces terrières**
- **Carte des abrouissements du grand gibier sur semis**
- **Carte des équipements et de la desserte**
- **Carte des unités de vidange**
- **Carte des équipements d'accueil du public en forêt domaniale**
- **Carte d'aménagement**



Office National des Forêts

FD de la Combe d'Ire

Révision d'aménagement

Plan de situation

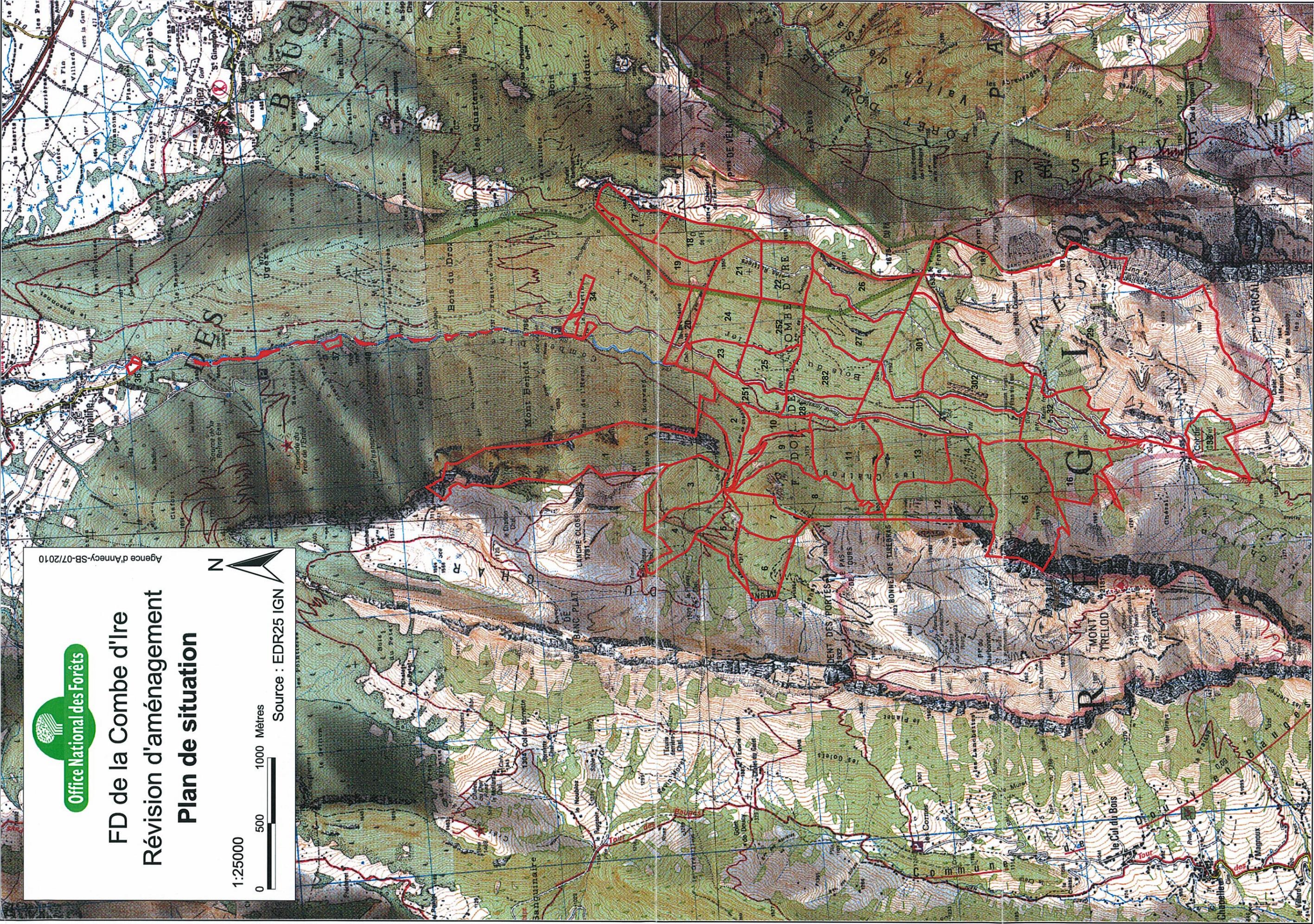
1:25000

0 500 1000 Mètres

Source : EDR25 IGN



Agence d'Anney-SB-07/2010



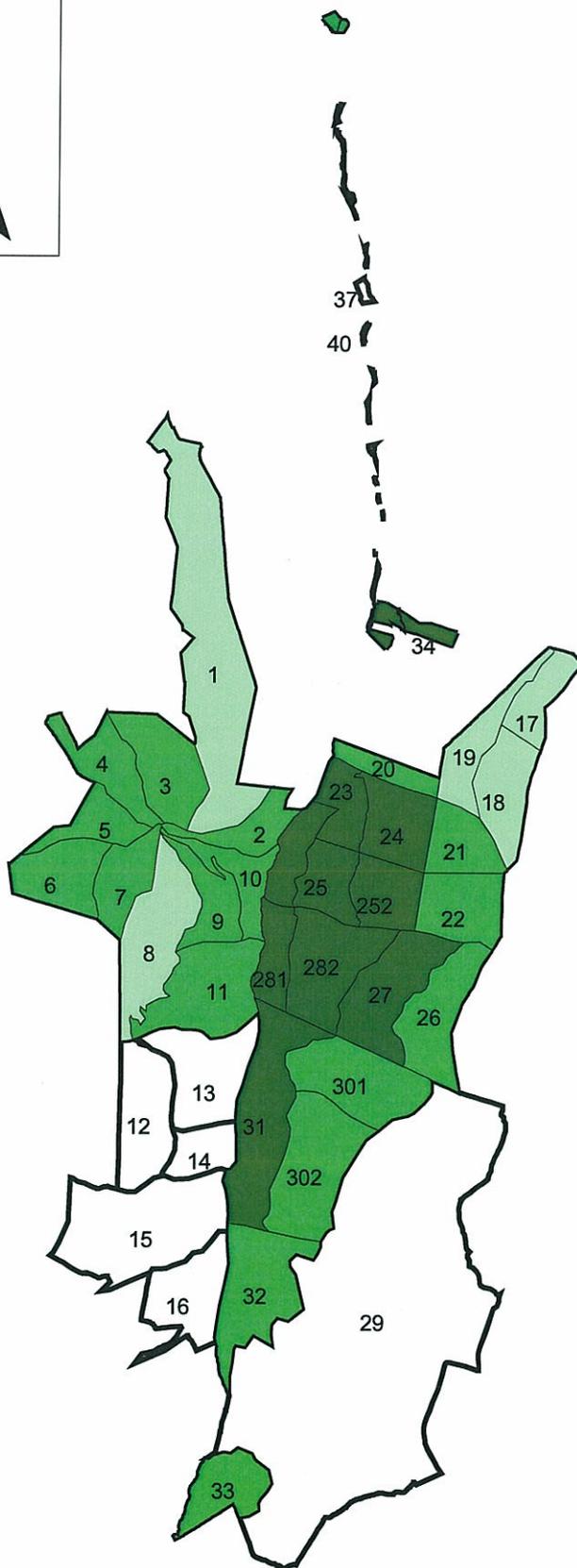
# Forêt domaniale de la Combe d'Ire

## Carte des fonctions de production

-  sans objet
-  faible
-  moyen
-  fort

1:40000

Décembre 2010





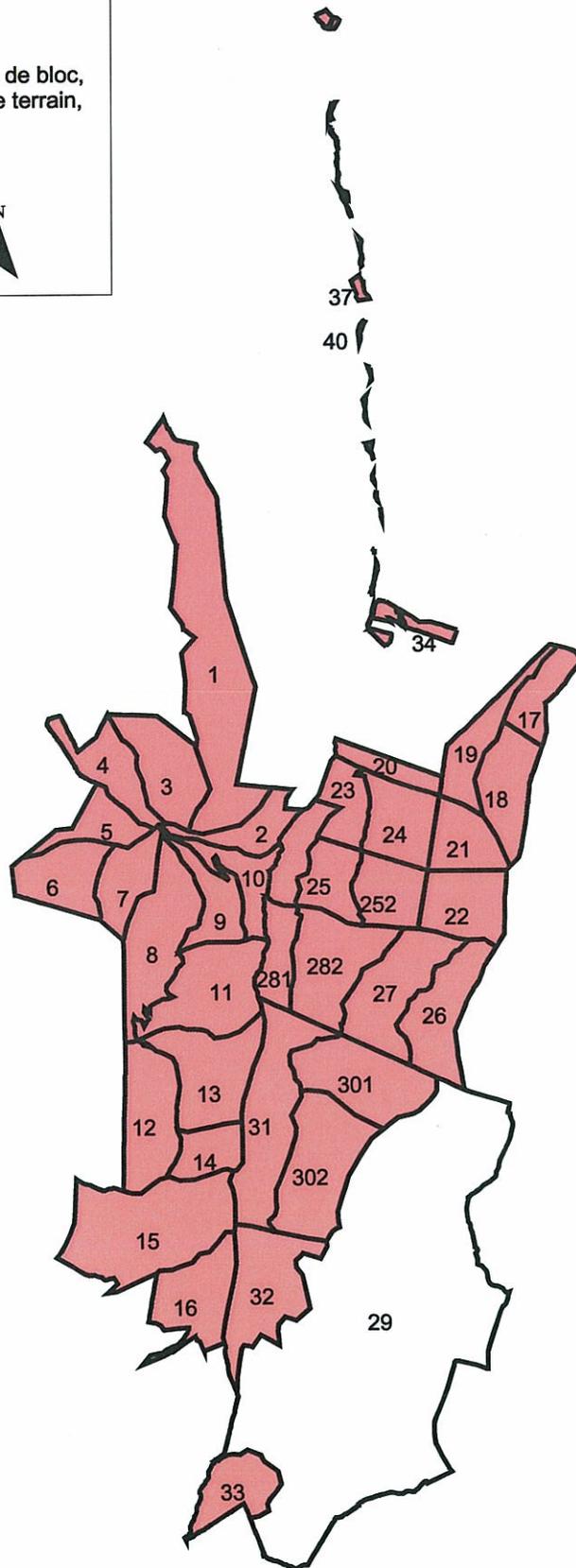
# Forêt domaniale de la Combe d'Ire

## Carte des fonctions de protection

-  faible
-  moyen : avalanche, chute de bloc, ravinement, glissement de terrain, crue torrentiel
-  fort

1:40000

Avril 2010



# Forêt domaniale de la Combe d'Ire

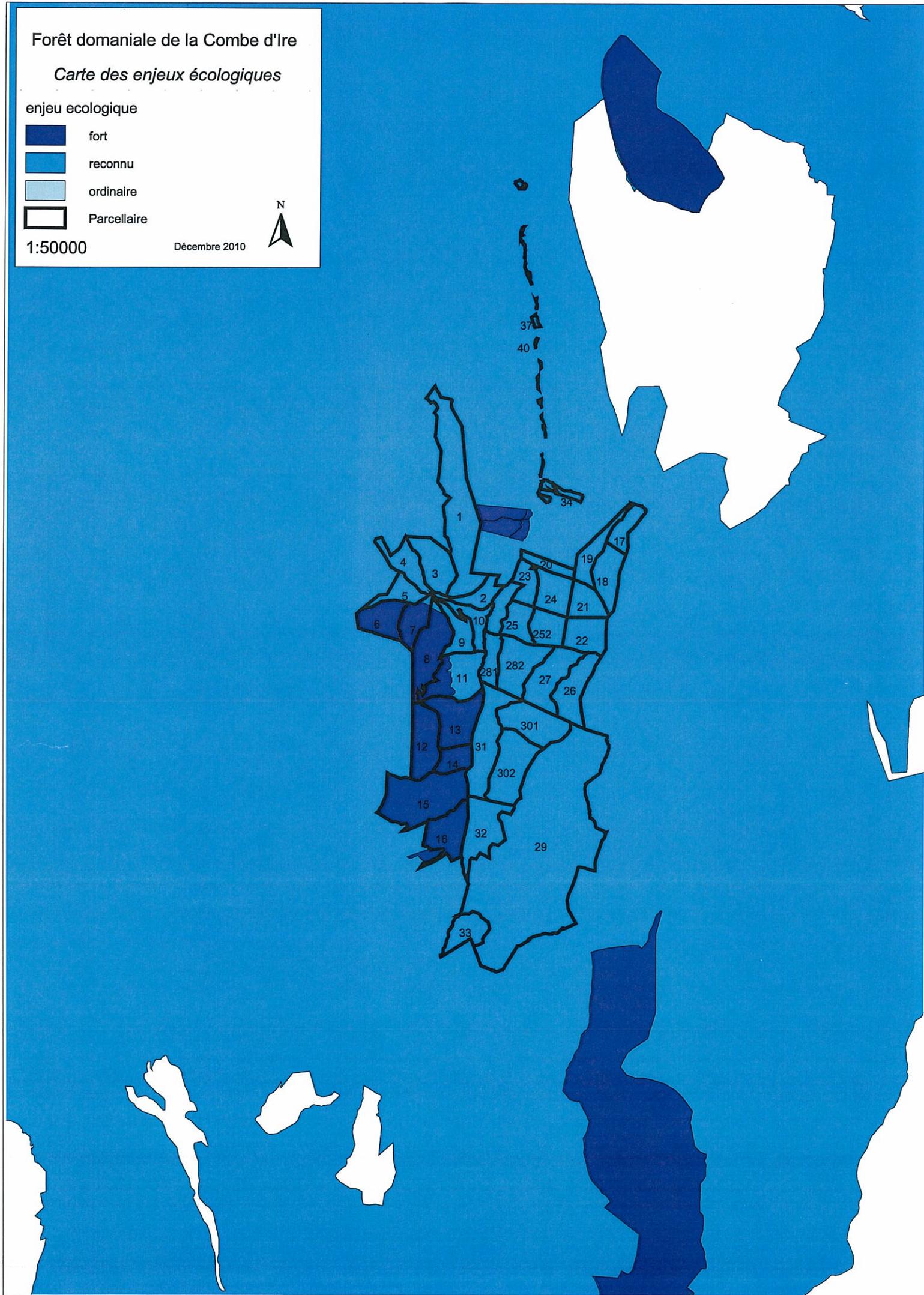
## Carte des enjeux écologiques

enjeu écologique

-  fort
-  reconnu
-  ordinaire
-  Parcelle

1:50000

Décembre 2010





FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement

# Carte des zones de protection environnementales et inventaires

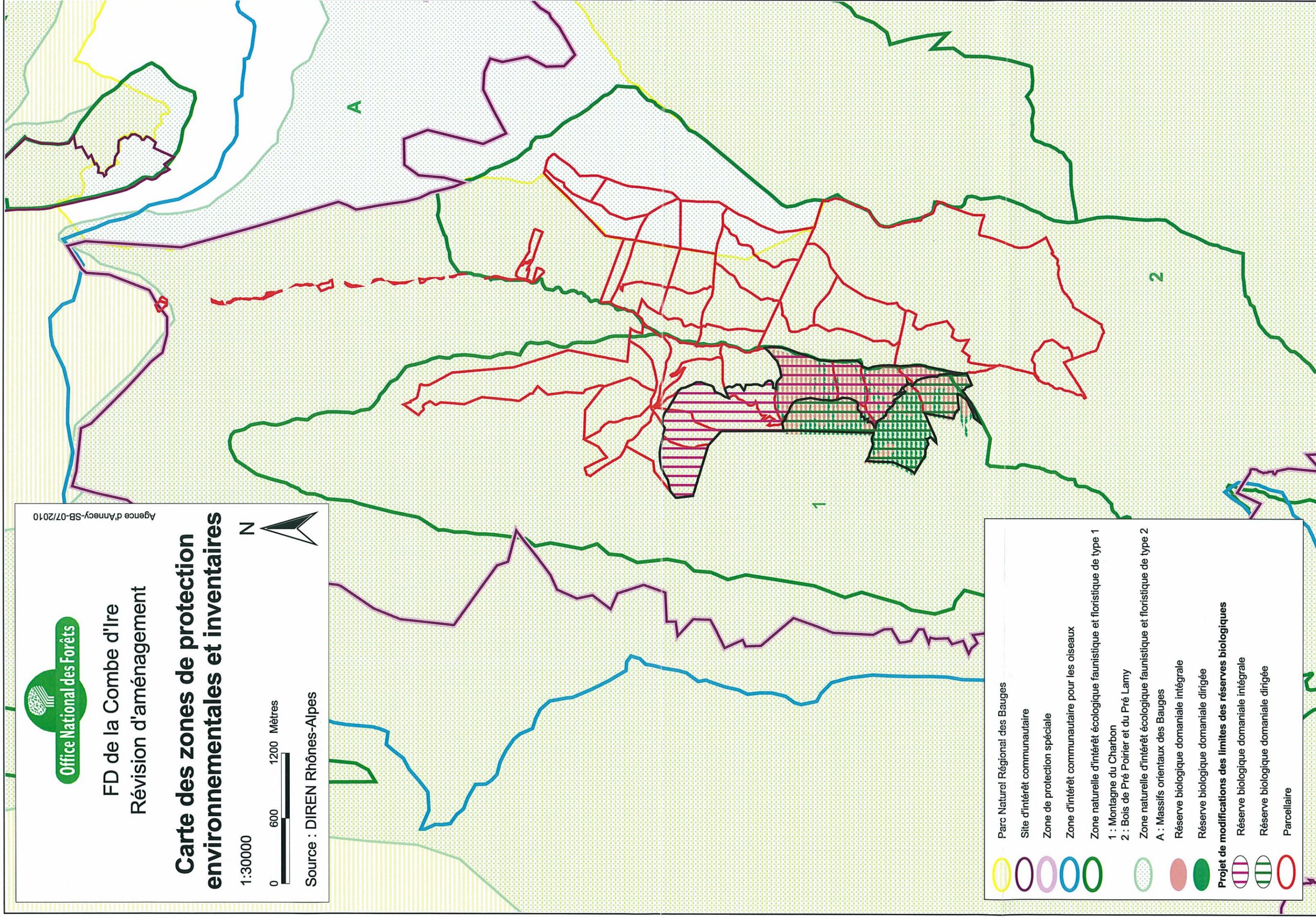
1:30000

0 600 1200 Mètres



Source : DIREN Rhône-Alpes

Agence d'Anney-SB-07/2010





# FD de la Combe d'Ire

## Révision d'aménagement

### Carte des aléas

1:25000

0 500 1000 Mètres



Source : EDR25 IGN

Agence d'Anney-SB-12/2010

<b>Aléas forts</b>		avalanche
		bloc
		glissement
		ravinement
		torrent
<b>Aléas moyens</b>		bloc
		glissement
		ravinement
		torrent
<b>Aléas faibles</b>		avalanche
		ravinement
		Parcelle





FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement  
**Carte des stations**

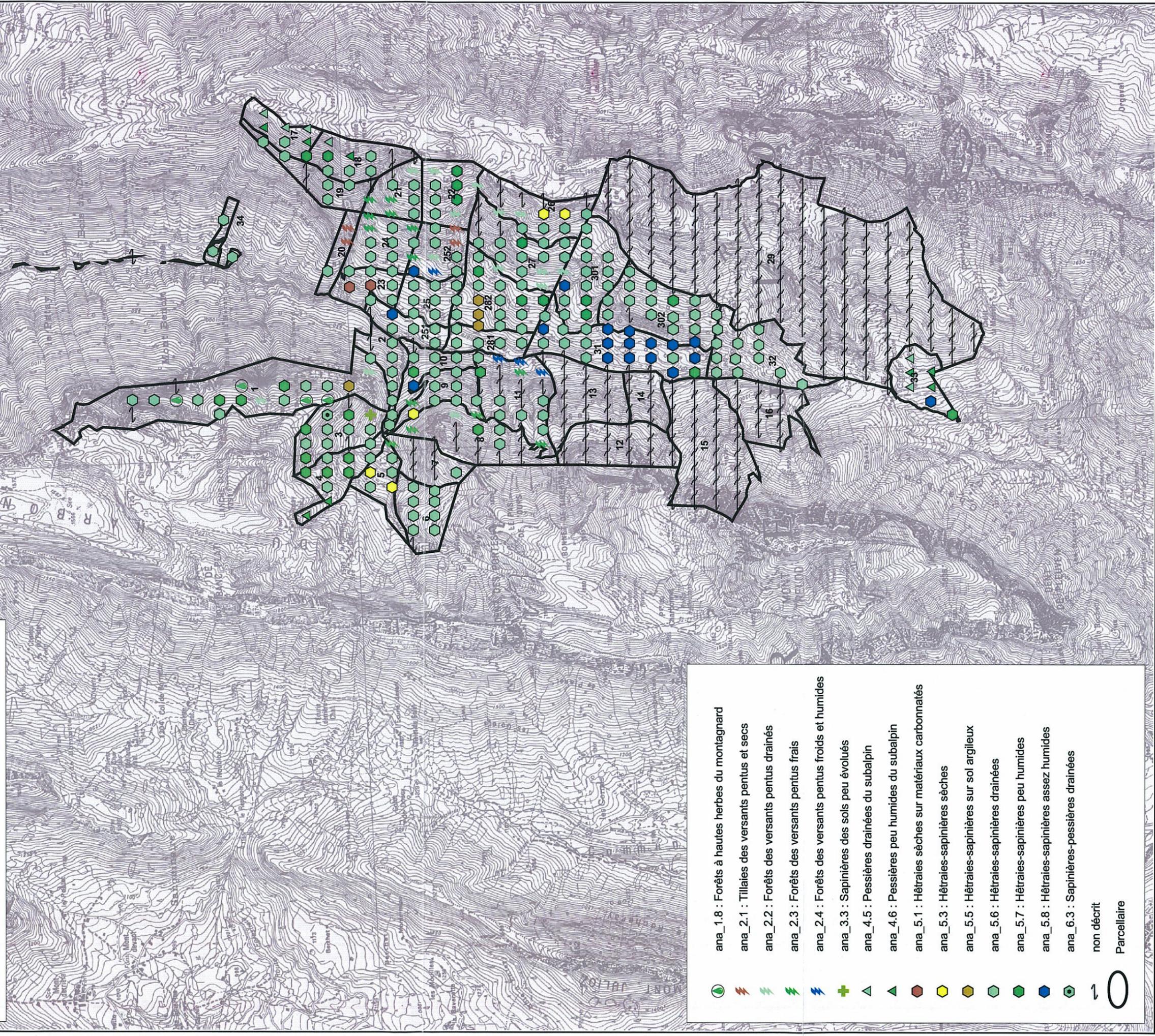
1:25000

0 500 Mètres

Source : EDR25 IGN



Agence d'Anney-SB-09/2010



-  ana\_1.8 : Forêts à hautes herbes du montagnard
-  ana\_2.1 : Tillaies des versants pentus et secs
-  ana\_2.2 : Forêts des versants pentus drainés
-  ana\_2.3 : Forêts des versants pentus frais
-  ana\_2.4 : Forêts des versants pentus froids et humides
-  ana\_3.3 : Sapinières des sols peu évolués
-  ana\_4.5 : Pessières drainées du subalpin
-  ana\_4.6 : Pessières peu humides du subalpin
-  ana\_5.1 : Hêtraies sèches sur matériaux carbonnatés
-  ana\_5.3 : Hêtraies-sapinières sèches
-  ana\_5.5 : Hêtraies-sapinières sur sol argileux
-  ana\_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
-  ana\_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides
-  ana\_5.8 : Hêtraies-sapinières assez humides
-  ana\_6.3 : Sapinières-pessières drainées
-  non décrit
-  Parcelle



FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement  
**Carte des structures**

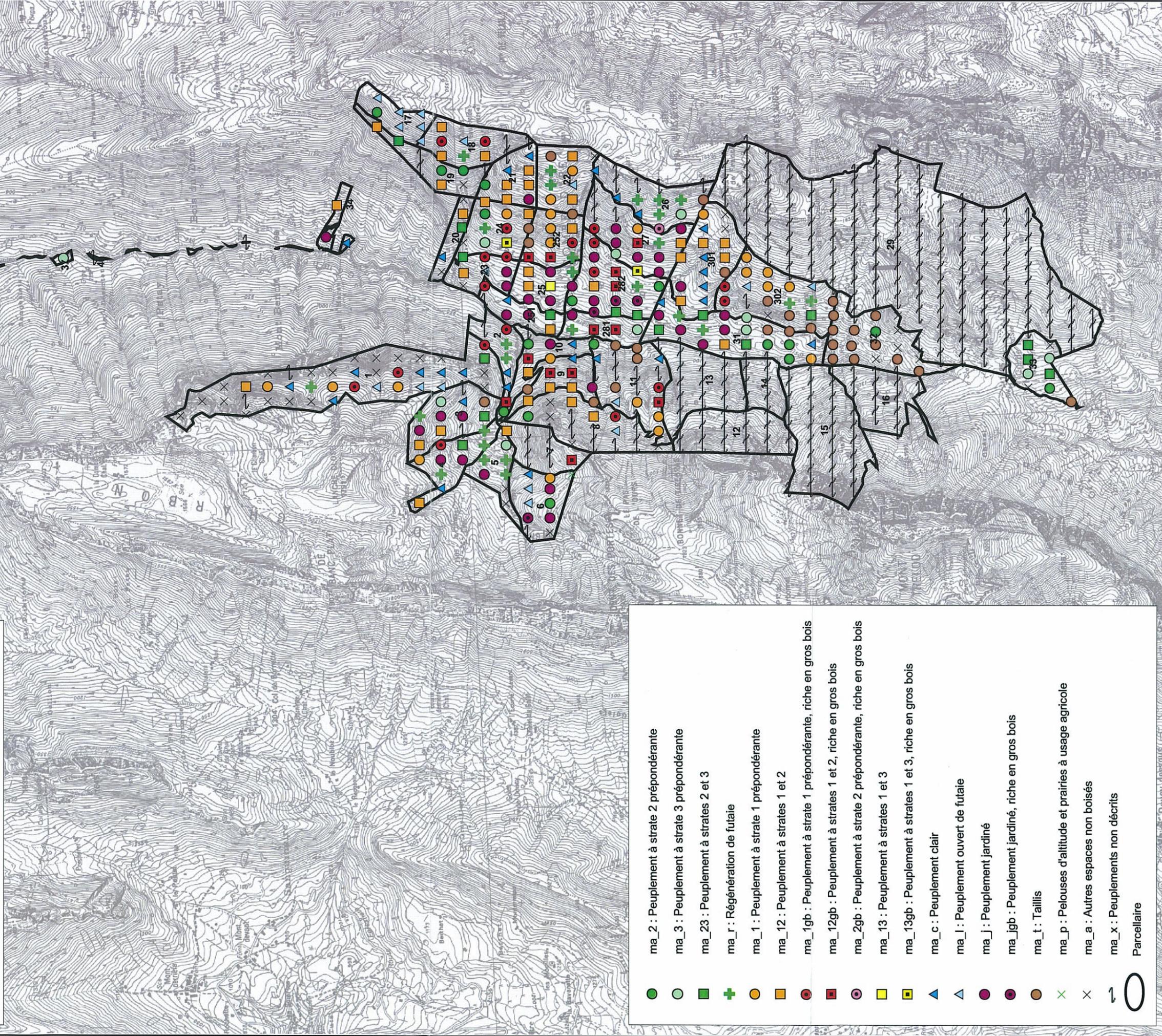


1:25000

0 400 800 Mètres

Source : EDR25 IGN

Agence d'Anney-SB-09/2010





FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement  
**Carte des essences**

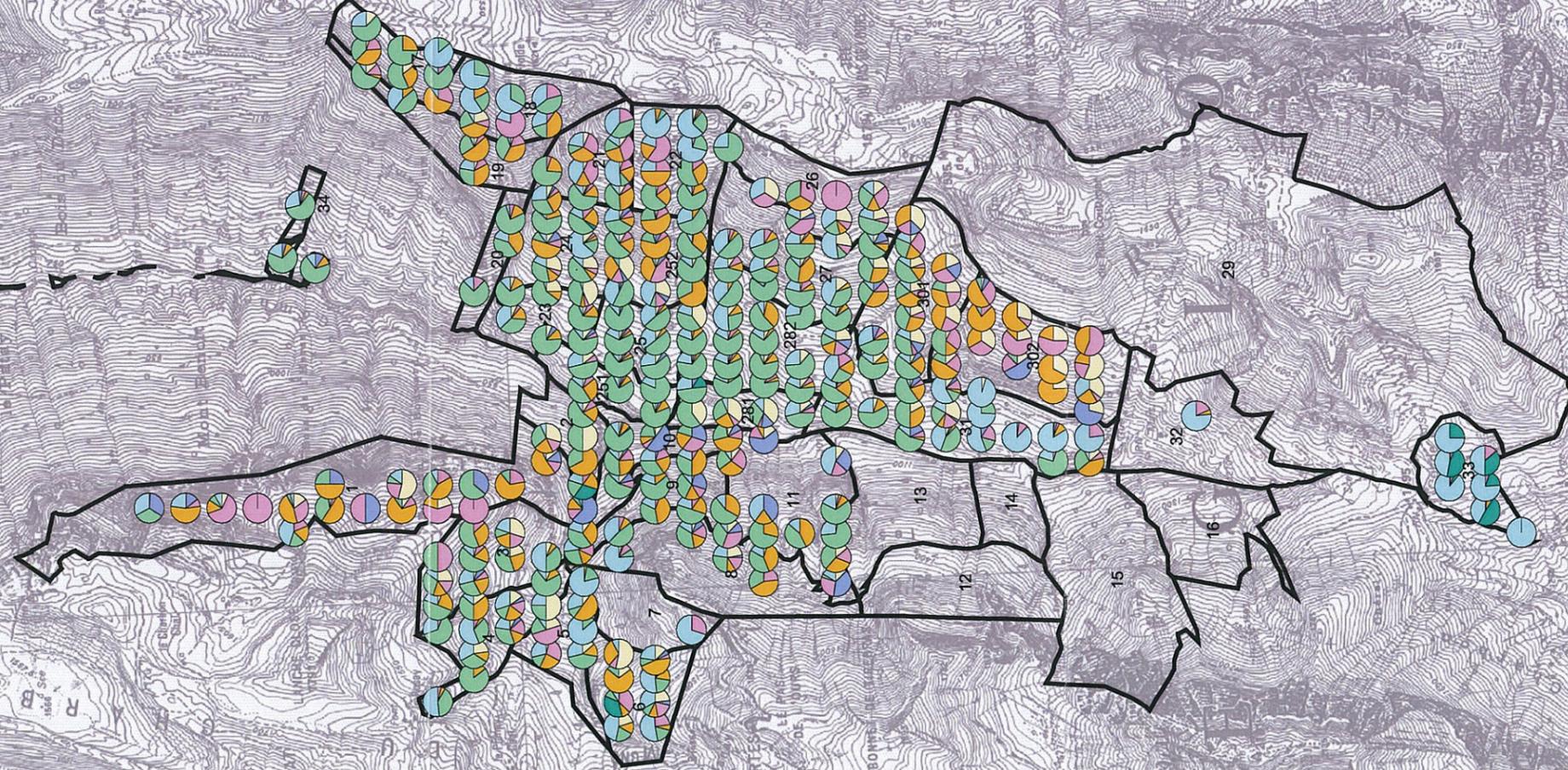
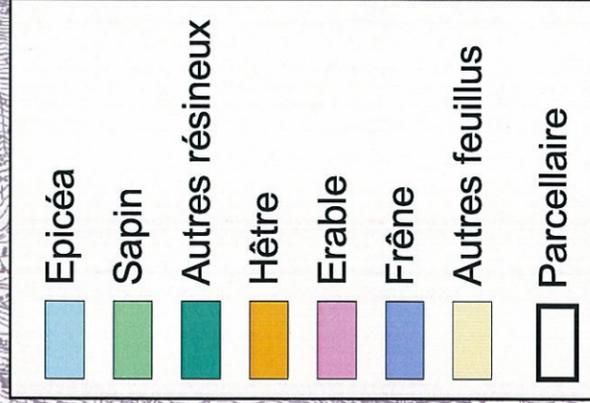
1:25000

0 500 Mètres

Source : EDR25 IGN



Agence d'Anney-SB-09/2010





Office National des Forêts

FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement

# Carte des surfaces terrières

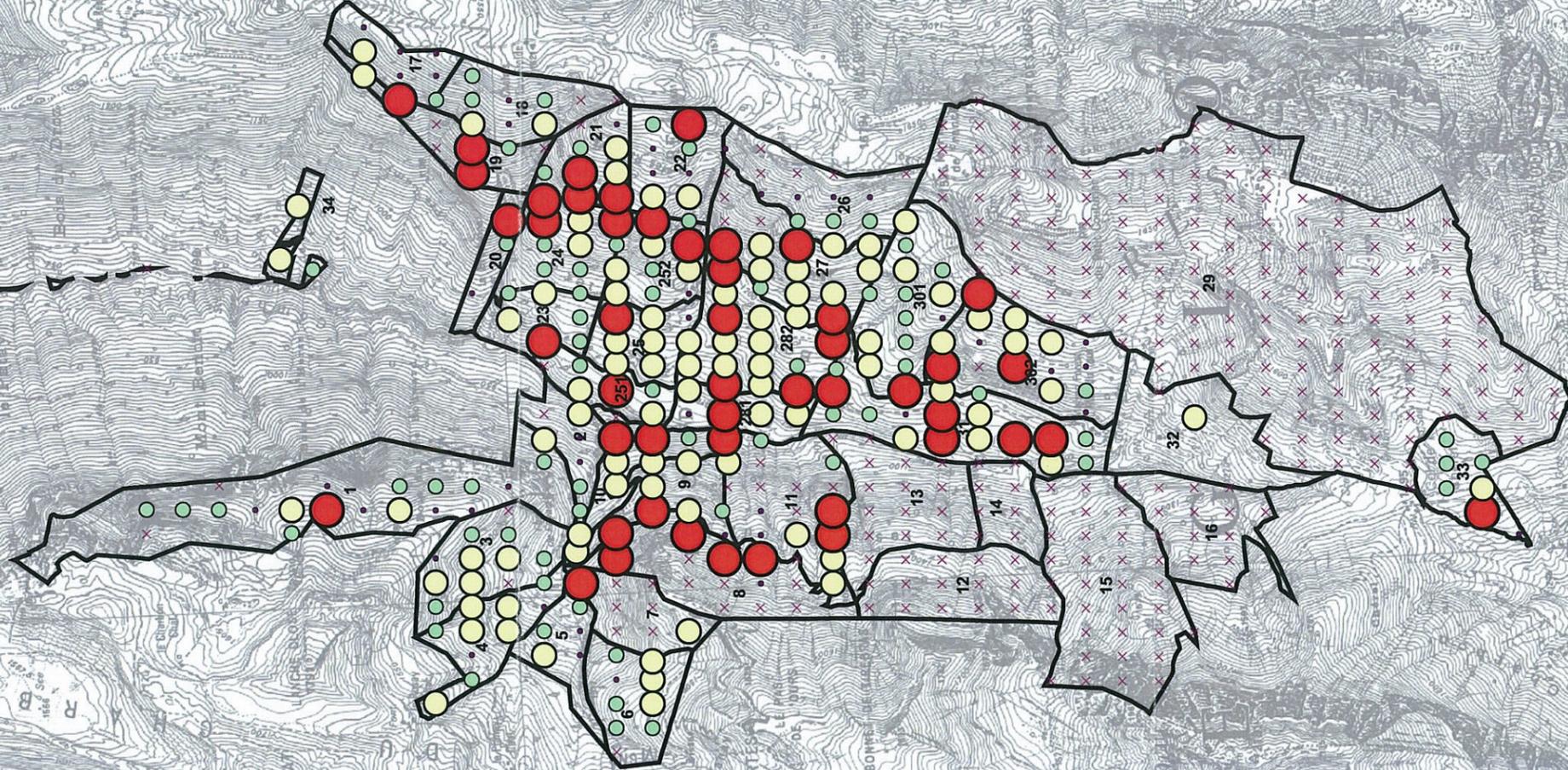


1:25000

0 500 Mètres

Source : EDR25 IGN

Agence d'Anney-SB-09/2010



0	•
1 - 9	•
10 - 19	●
20 - 29	●
30 et plus	●
Pas de données	×
Parcelle	○



FD de la Combe d'Ire

Révision d'aménagement

# Carte des dégâts de gibier



1:25000



Source : EDR25 IGN

Agence d'Anney-SB-09/2010



-  Absence de régénération (non due au gibier)
-  Aucun dégât
-  Présent mais ne compromet pas la régénération
-  Compromet la régénération
-  Dégâts extrêmes (épicéa ou hêtre abroustis ou régénération absente du fait du gibier)
-  Parcellaire



FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement  
**Carte des équipements**

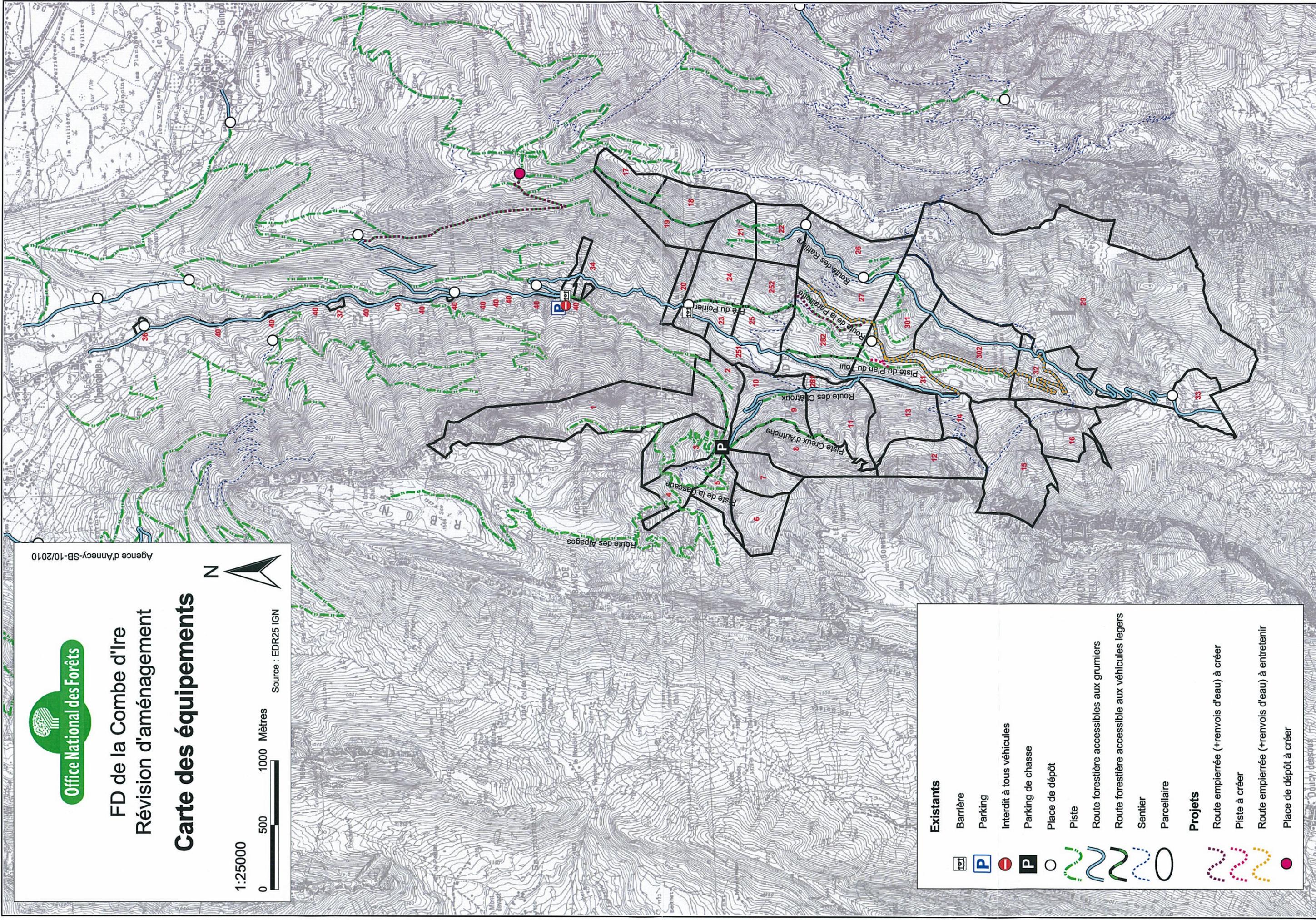
1:25000



Source : EDR25 IGN



Agence d'Anney-SB-10/2010



**Existants**

- Barrière
- Parking
- Interdit à tous véhicules
- Parking de chasse
- Place de dépôt
- Piste
- Route forestière accessibles aux grumiers
- Route forestière accessible aux véhicules légers
- Sentier
- Parcelle

**Projets**

- Route empierrée (+renvois d'eau) à créer
- Piste à créer
- Route empierrée (+renvois d'eau) à entretenir
- Place de dépôt à créer



# FD de la Combe d'Ire

## Révision d'aménagement

### Carte des vidanges

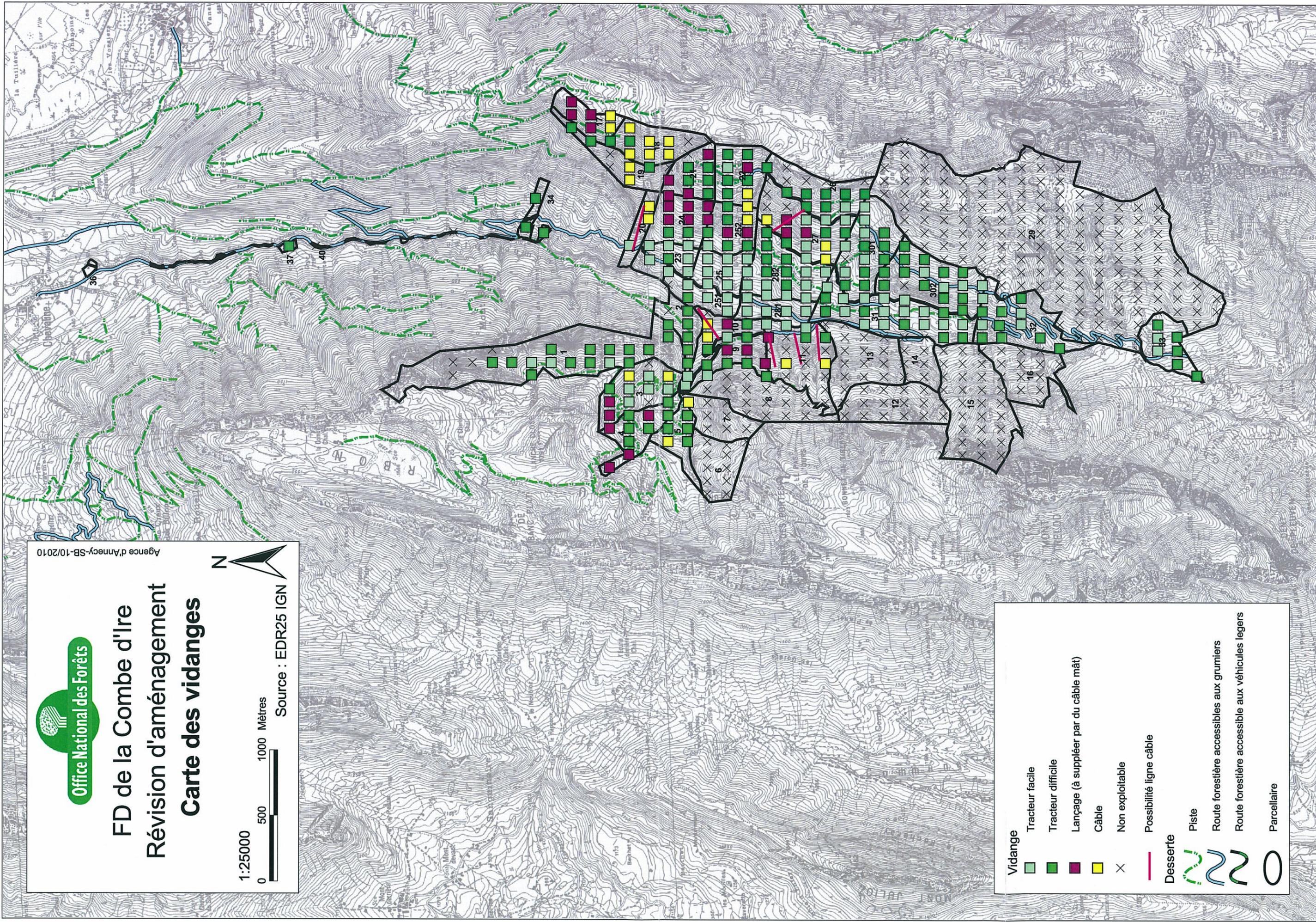
Agence d'Anecy-SB-10/2010



1:25000

0 500 1000 Mètres

Source : EDR25 IGN



#### Vidange

- Tracteur facile
- Tracteur difficile
- Lançage (à compléter par du câble mât)
- Câble
- Non exploitable
- Possibilité ligne câble

#### Desserte

- Piste
- Route forestière accessible aux grumiers
- Route forestière accessible aux véhicules légers
- Parcelle



FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement

# Carte de l'accueil touristique

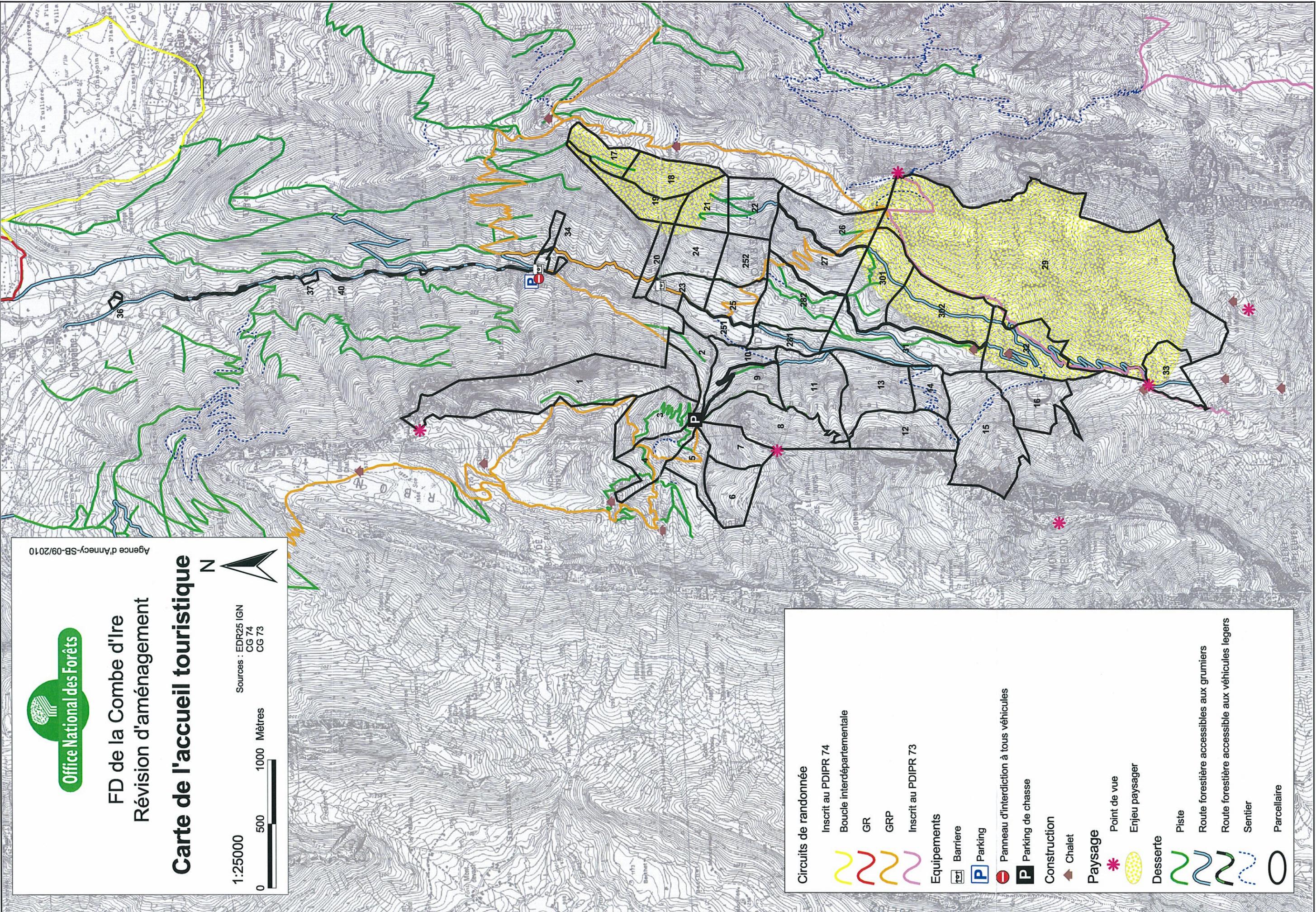


1:25000

0 500 1000 Mètres

Sources : EDR25 IGN  
CG 74  
CG 73

Agence d'Anney-SB-09/2010



## Circuits de randonnée

Inscrit au PDIPR 74

Boucle interdépartementale



GR



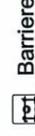
GRP



Inscrit au PDIPR 73



## Equipements



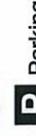
Barrière



Parking



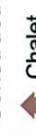
Panneau d'interdiction à tous véhicules



Parking de chasse



## Construction



Chalet

## Paysage



Point de vue



Erieu paysager

## Desserte



Piste



Route forestière accessible aux grumiers



Route forestière accessible aux véhicules légers



Sentier



Parcellaire



FD de la Combe d'Ire  
Révision d'aménagement  
**Carte d'aménagement**

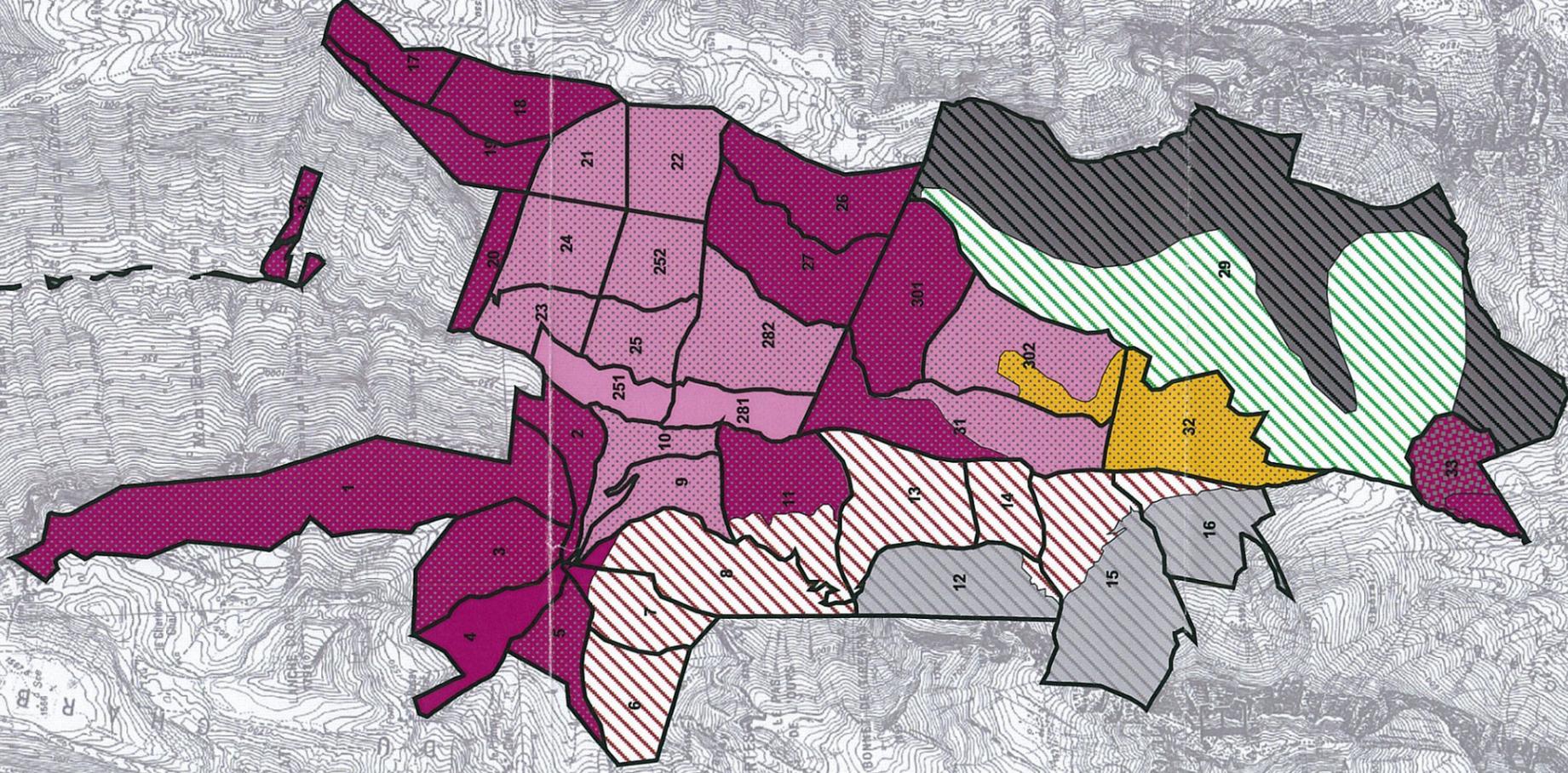
1:25000



Source : EDR25 IGN



Agence d'Anney-SB-12/2010



**Groupes d'aménagement**

- Irrégulier à rotation courte
- Irrégulier à rotation longue
- Pastorisme
- HSY 1 : Réserve biologique dirigée
- HSY 2
- Réserve biologique intégrale
- Taillis

**Coupes durant l'aménagement**

- Surface qui passe en coupe
- Surface qui passe partiellement en coupe
- Surface qui ne passe pas en coupe
- Hors sylviculture
- Parcelle